



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

18^e séance plénière

Mercredi 5 octobre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Allocution de M. Bakili Muluzi, Président de la République du Malawi

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République du Malawi.

M. Bakili Muluzi, Président de la République du Malawi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Malawi, S. E. M. Bakili Muluzi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Muluzi (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Le Malawi est fier de vous et de votre pays, la Côte d'Ivoire, qui représente l'Afrique à ce poste très important. Je suis certain que vous dirigerez les délibérations de l'Assemblée vers une heureuse conclusion.

Je m'associe aux autres délégations qui ont rendu hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana. M. Insanally s'est très bien acquitté de son mandat, malgré les nombreuses tâches difficiles dont l'Or-

ganisation des Nations Unies a dû s'occuper au cours de l'année écoulée. Ma délégation souhaite à l'Ambassadeur Insanally tout le succès possible dans ses entreprises futures.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a une fois de plus prouvé qu'il était l'homme qu'il fallait pour diriger notre organisation et il continue d'assumer des responsabilités toujours plus grandes, particulièrement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général a dirigé avec compétence l'Organisation pour qu'elle réagisse très positivement aux nombreuses situations de conflit que connaît le monde d'aujourd'hui. Mon gouvernement accorde tout son appui aux efforts considérables qu'il a déployés en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le développement économique et social dans le monde. Nous lui souhaitons plein succès dans l'exécution de ces tâches ardues.

Prenant aujourd'hui la parole devant l'Assemblée 30 ans après la seule fois où mon prédécesseur a eu l'occasion de le faire, j'apporte un message d'espoir et d'amitié renouvelés du peuple d'une République du Malawi nouvellement démocratique à tous les peuples de tous les États représentés ici ce matin. Libéré de la peur de soi-même, le Malawi s'est courageusement rangé aux côtés de la famille des nations; sorti de l'isolement qu'il s'était imposé, le Malawi est prêt à s'engager activement dans la recherche des règlements internationaux aux problèmes de notre époque.

Tout le monde ici est parfaitement au courant des changements politiques qui ont pris place dans mon pays au cours de ces deux dernières années. Le parti unique de dictature qui a dirigé le Malawi pendant 30 ans a connu une fin ignoble grâce à la volonté du peuple. Au cours d'élections historiques tenues le 17 mai dernier, le peuple du Malawi a renversé un gouvernement d'oppression qui a pendant si longtemps foulé aux pieds avec impunité ses droits de l'homme et ses libertés fondamentales, par des arrestations arbitraires, des détentions sans procès et la torture, un gouvernement qui a brutalement supprimé toute opposition politique et a refusé à son peuple toute forme de liberté d'expression et d'association. Ce faisant, il a cherché à priver le peuple de l'essence même de l'être humain : la capacité de penser. Le peuple du Malawi a rejoint aujourd'hui la famille des nations en tant que peuple libre.

Je tiens à assurer l'Assemblée que le peuple du Malawi ne laissera jamais plus aucune forme de dictature s'installer sur son territoire.

Le référendum national tenu en juin 1993 et les élections présidentielles et parlementaires organisées en mai de cette année se sont déroulés pacifiquement et ont été déclarés à la fois libres et transparents par la communauté internationale. Cette issue a été une preuve évidente de l'ardent désir du peuple du Malawi d'apporter des changements dans son pays : un changement positif, par lequel les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont partagés et respectés par tous, individuellement et collectivement.

Les changements au Malawi ont également été le résultat des efforts concertés et de l'aide de la communauté internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple du Malawi, je voudrais tout particulièrement remercier l'Organisation des Nations Unies du rôle particulier qu'elle a joué dans le processus de réforme et de démocratisation au Malawi. La Division d'assistance électorale du Secrétariat, ici à New York, le Centre des droits de l'homme à Genève et le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Malawi ont tous oeuvré inlassablement pour nous aider à créer le cadre institutionnel nécessaire pour apporter le changement politique souhaité.

Je voudrais également remercier le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation de l'unité africaine, les gouvernements amis et les organisations non gouvernementales qui ont participé à notre processus de transition pour l'aide précieuse qu'ils ont eux aussi accordée au Malawi au cours de cette étape très critique et très délicate de l'évolution de notre nation. J'espère sincèrement que nos partenaires dans la transition démocratique examineront les

moyens de continuer à travailler avec le peuple du Malawi lorsqu'il affrontera les nombreux et graves problèmes découlant des excès et des caprices du régime discrédité qu'il a récemment renversé.

Mon gouvernement est attaché à renforcer la paix, la démocratie et la primauté du droit au Malawi. Nous avons souligné que l'objet de notre lutte ne portait pas sur des personnalités ou des dirigeants individuels, mais plutôt sur un changement dans le mode de vie politique. Le Gouvernement a toujours souhaité oeuvrer de façon constructive, avec les autres partis, au profit de la nation. Il est par conséquent satisfaisant de voir que, récemment, le Gouvernement et l'un des partis de l'opposition, l'Alliance pour la démocratie (AFORD), sont parvenus à un accord qui a facilité la nomination au Cabinet de certains membres de l'AFORD, dont M. Chakufwa Chihana, Président de l'AFORD.

Mon gouvernement s'est abstenu de toute forme de chasse aux sorcières ou de revanche à l'encontre des membres de l'ancien régime. Personne au Malawi ne craint pour sa vie ou sa liberté du simple fait qu'il peut avoir des idées ou des croyances politiques divergentes. À cet égard, mon gouvernement offrira à toutes les personnes accusées d'infraction à la loi la possibilité de se défendre devant un tribunal tenant des audiences publiques.

Nous avons en même temps exprimé le souhait de voir se développer au Malawi une culture du respect des droits de l'homme. À ce propos, mon gouvernement a, parmi d'autres mesures, signé récemment avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ayala Lasso, qui s'est rendu dans notre pays en août, une Déclaration conjointe dans laquelle ils expriment leur désir commun de coopérer à la mise en oeuvre de programmes pour la promotion et la défense des droits de l'homme au Malawi. L'éducation en matière de droits de l'homme occupe donc une place prééminente dans les programmes envisagés. Mon gouvernement est en effet fermement convaincu que la primauté du droit au Malawi ne peut être renforcée que si le peuple connaît et comprend ses droits.

Les droits de l'homme élémentaires et les libertés fondamentales ne peuvent toutefois être pleinement réalisés si la population vit dans une situation économique désespérée. Or, la majorité de la population du Malawi vit dans une extrême pauvreté. C'est pourquoi mon gouvernement a accordé à la question de l'allègement de la pauvreté la priorité dans son ordre du jour. L'accent mis sur l'allègement de la pauvreté a pour but d'aider au renforcement de la liberté et de la démocratie dont jouissent actuellement les Malawiens.

Nul n'ignore que sur un total de 173 pays, le Malawi occupait en 1994 la quinzième place à partir du bas dans l'échelle des indicateurs en matière de développement humain établie par le Programme des Nations Unies pour le développement. Cela reflète notre classement extrêmement faible dans les indicateurs socio-économiques, qui englobent des domaines comme la santé, le bien-être social, l'éducation, le logement, l'alimentation et la nutrition. La dette extérieure du Malawi est également très élevée. À la fin du mois de juin dernier, la dette extérieure s'élevait à 1,9 milliard de dollars. La balance des paiements du Malawi est précaire. Les termes de l'échange concernant les produits de base se détériorent et sont actuellement évalués à 72,3 %.

Dans l'intervalle, le Malawi continue de subir les conséquences de la grave sécheresse qui a touché l'ensemble de l'Afrique australe en 1992-1993. Le pays connaît à nouveau de graves pénuries alimentaires, en raison principalement des pluies très faibles tombées durant la saison 1993-1994. Le pays a un besoin pressant d'environ 400 000 tonnes de céréales, principalement du blé, s'il veut épargner à sa population la famine et la mort.

Mon pays est aussi gravement touché par la pandémie du VIH/sida. Les couches les plus jeunes et les plus productives de la population sont la cible principale de ce fléau. La part que mon gouvernement peut consacrer, dans son budget national, à la solution de ce problème est tout à fait insuffisante : il souhaiterait pouvoir faire davantage.

Le Malawi continue de souffrir également des séquelles de l'afflux de réfugiés enregistré ces dernières années. Le nombre de réfugiés en provenance du Mozambique, pays voisin, qui avait atteint plus d'un million de personnes, a maintenant été réduit à environ un quart de million. Mais il faudra des années, voire des décennies, pour effacer l'impact de chiffres aussi élevés. De nombreux secteurs de l'économie, tels que la santé, l'éducation, les infrastructures de base et l'environnement, ont été lourdement frappés, ce qui a eu de graves effets sur la pauvreté déjà profonde qui sévissait dans le pays.

Il est donc très clair que la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement en matière d'allègement de la pauvreté représentera un défi majeur. C'est une tâche immense qui nous attend. De nombreux sacrifices devront être consentis. Mon gouvernement est toutefois résolu à répondre à ces défis. Pour réussir, nous devons essayer. À ce propos, mon gouvernement élabore actuellement un programme d'allègement de la pauvreté qui sera souple et pragmatique, et qui bénéficierait de l'aide concrète et efficace de la communauté des pays donateurs. Un Conseil

présidentiel sur l'allègement de la pauvreté, sous ma présidence, a été mis en place pour conseiller le Gouvernement sur la manière concrète de mettre en oeuvre les programmes envisagés. Le Gouvernement envisage de faire de la population qui vit dans les zones rurales le principal bénéficiaire des programmes d'allègement de la pauvreté.

Une attention toute particulière sera également accordée dans ces programmes à la situation des enfants. Le Malawi est partie à la Convention sur les droits de l'enfant. Le nouveau gouvernement a l'intention de faire bénéficier chaque enfant des dispositions de ladite convention. La première mesure dans ce sens a été la mise en place, le mois dernier, d'un enseignement primaire gratuit. À ce jour, 3,2 millions d'enfants sont inscrits à l'école, ce qui représente une augmentation de 1,3 million par rapport à l'année dernière. C'est là une véritable révolution en matière d'éducation de l'enfant.

Mon gouvernement est conscient de la nécessité de permettre à la femme de participer plus activement à tous les secteurs de l'économie, de sorte que la discrimination à l'encontre des femmes et des jeunes filles ne soit ainsi plus qu'un souvenir. Des efforts sont faits pour réduire l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et supérieur et veiller à ce que les femmes participent aux prises de décisions. Nous serons très heureux de participer à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en 1995.

Je voudrais maintenant remercier très sincèrement, au nom du Gouvernement et du peuple du Malawi, le système des Nations Unies, les gouvernements donateurs et les institutions, ainsi que nos nombreux autres partenaires en matière de développement, pour la précieuse aide qu'ils ont accordée au Malawi depuis son accession à l'indépendance. J'ai donné un aperçu général des problèmes et des défis qui se posent au Malawi. Je suis convaincu que nos partenaires dans le domaine du développement continueront de nous aider alors que nous nous employons à améliorer les conditions de vie de notre peuple. Je souhaite en appeler tout particulièrement à la bienveillance des donateurs afin qu'ils effacent les prêts consentis jusqu'à maintenant au Gouvernement du Malawi.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que toute aide accordée au Malawi sera utilisée pour les besoins et au profit des groupes auxquels elle est destinée. Le gouvernement démocratiquement élu devrait se voir donner la possibilité de travailler de façon démocratique. J'invite également les secteurs privé et public à venir investir au

Malawi. L'environnement en matière d'investissements est très favorable au Malawi et des possibilités existent dans des secteurs comme le tourisme, les mines, les finances et les banques ainsi que la distribution.

Le Malawi se félicite des efforts faits en vue de redéfinir le rôle des Nations Unies dans le traitement des questions liées au développement. À cet égard, le rapport (A/48/935) du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement» nous semble tout à fait opportun. Les domaines prioritaires en matière de développement définis dans le rapport méritent un engagement politique, un soutien actif et une assistance concrète de la part de la communauté des donateurs et des institutions financières internationales. Les principaux sujets de préoccupation — la dette extérieure et le service de la dette, l'accès limité à la science et à la technique liées au développement, les flux financiers inadéquats, l'accroissement rapide de population ainsi que les problèmes liés aux femmes et au développement social — ont besoin d'être abordés de front. L'Afrique, qui est particulièrement affectée par ces problèmes, mérite une attention soutenue.

La situation de crise en Afrique requiert des mesures urgentes et importantes, à l'image de celles présentées dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, lequel doit être mis en oeuvre. Ces mesures, renforcées par la conclusion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, devraient être activement soutenues. Le Malawi considère les priorités recommandées en matière de développement dans l'Agenda pour le développement et le Programme d'action présenté dans le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique comme étant complémentaires et cruciales pour le développement de l'Afrique. Le Malawi est tout à fait intéressé par ces développements vu qu'ils sont en phase avec les stratégies d'allègement de la pauvreté qu'il a élaborées pour lui-même.

De nombreux événements politiques positifs ont eu lieu récemment en Afrique. La présente vague de démocratisation a touché de nombreuses régions du continent, y compris l'Afrique australe. L'apartheid a vécu. Je saisis cette occasion pour féliciter le peuple sud-africain pour la tenue de ses premières élections générales réellement démocratiques en avril dernier desquelles est issu le gouvernement multiracial dirigé par S. E. M. Nelson Mandela. L'actuel Gouvernement du Malawi se félicite de voir l'Afrique du Sud reprendre enfin et avec fierté son siège au sein de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies, en tant que pays libre.

Le peuple malawien entretient d'étroites relations sociales, culturelles, économiques et autres avec le peuple mozambicain; aussi, nous partageons ses joies et ses peines. Nous constituons un seul peuple. À cet égard, nous saluons chaleureusement le fait que l'Accord général de paix a été jusqu'à présent mis en oeuvre de façon satisfaisante. Maintenant que le Mozambique est sur le point de tenir ses premières élections générales multipartites à la fin de ce mois, nous sommes tout à fait convaincus que la mise en place réussie d'un gouvernement nouvellement élu dans ce pays constituera un accomplissement majeur pour la communauté internationale, pour l'Afrique australe, en général, et pour le peuple mozambicain, en particulier. Une telle issue permettra à ce dernier de reconstruire son pays et de se lancer réellement sur la voie du développement après des années de guerre civile meurtrière. À l'approche du scrutin, nous lui présentons tous nos vœux de succès.

La réussite du processus de paix en Angola apporterait une immense joie et une grande satisfaction au Gouvernement et au peuple du Malawi. Pendant trop longtemps, le peuple angolais a été privé de paix. Il mérite de vivre dans l'honneur et la dignité. Il a droit à un présent de paix et à un avenir d'espoir. Une paix en Angola servirait toute l'Afrique australe. Cette dernière a besoin de paix, de sécurité et de stabilité politique pour exploiter ses immenses ressources humaines et naturelles et les canaliser vers la croissance économique et le développement durable.

Nous sommes ainsi encouragés par les indications faisant état de progrès dans les pourparlers de paix qui se déroulent sous les auspices des Nations Unies à Lusaka, en Zambie. Nous attendons avec un vif intérêt un règlement final et mutuellement convenu à l'impasse politique et au conflit armé en Angola qui durent depuis si longtemps.

Le règlement pacifique des conflits dans d'autres régions d'Afrique procurerait une grande joie au Malawi et lui serait source de réconfort. La situation au Rwanda a été par exemple source de profonde préoccupation pour mon pays. Il reste que nous sommes soulagés de voir cesser l'horrible carnage au Rwanda et de constater que l'épidémie de choléra et la propagation de cas de dysenterie dans les camps de réfugiés dans l'est du Zaïre sont à présent en régression. Mon gouvernement est satisfait d'avoir apporté une modeste contribution en contingents à la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). À cet égard, permettez-moi de transmettre mes plus sincères remerciements au Gouvernement belge pour avoir apporté un soutien logistique et autre au contingent du Malawi au sein de la MINUAR.

La tâche de la communauté internationale au Rwanda va bien au-delà de l'assistance humanitaire. Il appartient à la communauté internationale d'entreprendre, à court terme, la mission d'aider le Rwanda dans le processus de règlement politique basé sur la réconciliation nationale. Il reste qu'à long terme, le principal défi pour la communauté internationale et le peuple rwandais est de trouver les moyens de régler définitivement les questions à l'origine des craintes et des doutes ethniques qui ont causé durant le seul dernier quart de siècle plus de quatre vagues d'affrontements sanglants dont l'horreur semble s'accroître à chaque fois.

Mon gouvernement souhaite faire part de son appui aux efforts courageux déployés par le peuple du Burundi pour éviter une situation similaire à celle du Rwanda voisin. Quoique longue et douloureusement frustrante, la voie de la négociation choisie par le peuple du Burundi plutôt que celle du recours aux armes lui a permis de faire le premier pas sur le chemin d'une solution durable qui, en dernier lieu, assurera une paix permanente à ce pays. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans cette noble entreprise.

Mon gouvernement est gravement préoccupé par l'absence apparente de réaction décisive de la part de la communauté internationale aux situations lamentables qui règnent au Libéria et en Somalie. De même, nous sommes attristés de voir que l'intransigeance et le dogmatisme ont une fois de plus réduit à néant des mois de laborieux efforts visant à trouver une solution aux problèmes du Soudan. Nous espérons sincèrement que ce dernier revers n'amènera pas la communauté internationale à abandonner la question de la situation au Soudan.

Mon gouvernement suit de près la situation au Sahara occidental. Bien que l'Assemblée générale soit saisie de la situation dans ce territoire, nous notons avec une vive préoccupation qu'elle semble se désintéresser un peu plus chaque année de cette question. L'Assemblée paraît avoir pris pour habitude d'adopter des résolutions qui, en fait, tendent à faire accepter le statu quo par la communauté internationale. En conséquence, nous demandons à la communauté internationale, et en particulier aux Nations Unies, d'assumer ses responsabilités et de tenir la promesse faite au peuple sahraoui, en organisant sans plus tarder le référendum tant attendu sur l'avenir politique du territoire.

Mon gouvernement suit également avec un vif intérêt l'évolution de la situation dans les autres régions du monde. Nous nous félicitons du rythme accéléré auquel se déroule le processus de paix au Moyen-Orient et de la lueur d'es-

poir, quoique vacillante, suscitée par le premier dialogue sérieux entre les parties actuellement dans une impasse politique au sujet de la péninsule coréenne. Mon gouvernement espère que le dialogue en cours entre la République populaire de Chine et la République de Chine à Taiwan débouchera sur une solution mutuellement satisfaisante pour les parties intéressées.

Par ailleurs, nous sommes profondément attristés par la situation dans l'ex-Yougoslavie où certains, faisant preuve d'un sens déformé de la justice, essaient de nous faire croire qu'en empêchant la victime de se défendre contre l'agresseur on pourra régler le conflit plus rapidement.

Récemment, des délégations des États-Unis et de Cuba se sont rencontrées dans cette ville historique et sont parvenues, au moyen de négociations assorties d'aucunes préconditions, à une solution mutuellement acceptable à un différend qui avait exacerbé la tension entre les deux pays. Nous estimons que les deux pays voisins pourraient, par une démarche analogue, venir à bout des divergences qui les séparent depuis près de 40 ans. Cinq ans après la chute du mur de Berlin et après que la guerre froide a été déclarée terminée, nous ne voyons pas pourquoi ces deux grandes nations ne pourraient pas rengainer les épées de la guerre froide et s'embrasser, dans l'intérêt de la paix et du progrès dans leur région. C'est dire que mon gouvernement attend avec impatience le jour où, avec le reste du monde, il applaudira à la reprise de relations normales et amicales entre Cuba et les États-Unis.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont établi des principes qui ont résisté à l'épreuve du temps. Aujourd'hui encore, la validité des objectifs de l'Organisation ne peut être niée. Le Malawi croit aux principes et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Pour nous, l'Organisation représente toujours, en dépit de ses défauts, un moyen viable de s'attaquer aux nombreuses questions politiques, socio-économiques et autres qui se posent au monde contemporain. Par le biais des Nations Unies, nous pouvons tous oeuvrer pour faire de la planète un meilleur endroit.

Dans six ans, nous aurons atteint l'an 2000. Travaillons ensemble pour faire du XXIe siècle un siècle où le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la primauté du droit seront la règle et non l'exception. Travaillons ensemble pour libérer nos peuples des maux socio-économiques et autres qui en font quotidiennement des esclaves de la misère. Travaillons ensemble pour éviter l'escalade des situations de conflit. Le règlement pacifique

des différends reste l'un des principes cardinaux de l'Organisation et du droit international. Faisons de la médiation — à tous les stades du conflit — une priorité. Mieux encore, utilisons l'Organisation pour trouver les moyens de réduire, voire éliminer, les causes des situations de conflit; et de diminuer, voire supprimer, tout ce qui alimente les conflits et les moyens de les perpétrer. C'est inspirés par le préambule de la Charte que nous faisons ces humbles suggestions.

En cette veille du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Charte des Nations Unies, engageons-nous à accroître encore l'utilité de l'Organisation durant les 50 prochaines années. Efforçons-nous de consolider les Nations Unies. Faisons en sorte que les organes de l'ONU soient plus efficaces, transparents et responsables. À cet égard, nous appuyons les efforts faits actuellement pour réformer le Conseil de sécurité, à condition que son efficacité n'en souffre pas.

Tous ensemble, efforçons-nous de rationaliser les programmes de travail des Nations Unies. Veillons à ce que l'ordre du jour de l'Organisation reflète les priorités de notre temps.

Le peuple malawien a opté pour la démocratie et la primauté du droit et il a hâte de renforcer sa liberté retrouvée. À une époque où l'interdépendance mondiale est devenue une réalité, le peuple du Malawi attend avec optimisme la réforme de l'Organisation des Nations Unies qui lui permettra de contribuer plus efficacement aux efforts entrepris au niveau international pour garantir la prospérité économique et la sécurité à tous les peuples du monde.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Malawi de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Bakili Muluzi, Président de la République du Malawi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocation de Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de la République de Maurice

Le Président : L'Assemblée générale va d'abord entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Maurice.

Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de Maurice, est escorté la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Maurice, S. E. Sir Anerood Jugnauth, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider l'Assemblée générale pendant cette session. Outre l'hommage très mérité qui est ainsi rendu à vous-même personnellement et à votre pays, votre présidence est un honneur insigne et un privilège pour l'Afrique. Votre tâche ne sera certainement pas aisée, mais nous sommes sûrs que votre sagesse et votre vaste expérience vous aideront à guider notre organisation dans l'exercice de son rôle de chef de file dans les affaires mondiales. Je m'empresse de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation et de sa participation active aux débats qui vont avoir lieu.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour dire combien nous nous sommes félicités de la présidence de l'Ambassadeur Samuel Insanally durant la session écoulée. Nous lui rendons hommage pour la perspicacité et la diligence avec lesquelles il a dirigé les travaux de l'Organisation.

Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, mérite de même notre gratitude pour s'être acquitté de ses responsabilités avec sagacité et sérénité malgré la nature délicate et complexe des questions qui ont retenu notre attention l'année dernière.

C'est également un plaisir pour moi que de m'associer à tous ceux qui ont souhaité une chaleureuse bienvenue à l'Afrique du Sud non raciale et démocratique au sein de notre organisation. La fin de l'apartheid en Afrique du Sud souligne ainsi la fin du colonialisme sur le continent africain. Certes il reste encore quelques régions où le processus n'est pas achevé, mais je suis fermement convaincu que, très prochainement, nous pourrions nous vanter de vivre dans un monde totalement libre. À ce sujet, je voudrais dire, pour ce qui est de la question du retour de l'archipel des Chagos sous la souveraineté de Maurice, que nous avons poursuivi un dialogue positif avec le Royaume-Uni et qu'un certain progrès a été enregistré.

La perception que l'on a de l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui différente de celle que l'on en avait

il y a 10 ans. Le tissu des relations internationales a subi une profonde transformation. Il y a maintenant plus de place et de latitude pour la coopération internationale et le partenariat, et les Nations Unies deviennent de plus en plus le centre de liaison de cette coopération sur de nombreux fronts. Ces dernières années, les nombreuses activités en matière de maintien de la paix, de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, d'aide humanitaire, de surveillance et de supervision des élections par l'Organisation indiquent une reconnaissance de son autorité et de sa capacité de jouer un rôle actif sur la scène internationale.

Mais nous devrions tous accepter la réalité patente que l'Organisation des Nations Unies, malgré son potentiel et sa bonne volonté, ne dispose ni de la capacité matérielle, ni des ressources financières pour faire face à chaque situation de crise potentielle ou réelle. Alors qu'il est devenu manifeste que les solutions aux crises du moment ne peuvent être trouvées que dans le cadre de la coopération internationale, une telle coopération reste souvent absente, ou, lorsqu'elle existe, n'est guère substantielle. C'est pour cette raison que, malgré la fin des rivalités des superpuissances, qui, théoriquement, aurait dû alléger les tensions dans le monde, la résurgence de conflits et de tensions se poursuit. Bien que la communauté internationale se mobilise, et quelquefois avec un retard catastrophique, pour affronter de telles situations, les solutions pacifiques restent difficiles à cerner. Est-ce parce que notre détermination à traiter de ces problèmes n'est pas toujours la même? Venant d'un petit État insulaire où les priorités restent le progrès économique du pays et l'amélioration constante de la qualité de vie de nos citoyens, je caresse le rêve que nous, dirigeants de la communauté internationale, pourrions encore léguer aux générations futures un monde s'épanouissant dans la paix. À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation, ne pouvons-nous pas nous engager envers cet objectif et redoubler d'efforts à cette fin?

Il est, semble-t-il, devenu de mise de se demander si le système des Nations Unies est bien adapté aux nouvelles situations que nous connaissons et s'il est bien équipé pour relever les défis du XXIe siècle. Mais nous oublions souvent que c'est nous qui constituons les Nations Unies.

Ma délégation estime que l'Organisation des Nations Unies, étant donné son caractère universel, devrait inévitablement continuer de jouer un rôle central et important dans la gestion mondiale de notre société. Mais pour la mettre en mesure de le faire de façon satisfaisante, il y a nécessité urgente non seulement de revitaliser l'Organisation et de rationaliser son ordre du jour, mais également de remercier ses structures, en rendant ses opérations internes plus trans-

parentes, et de tenir compte des aspirations des pays en développement, qui, après tout, représentent la majorité des États du monde.

À cet égard, ma délégation se félicite des débats en cours au sein du groupe de travail à composition non limitée chargé de la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Nous espérons que le large éventail de vues exprimées jusqu'à présent sur le sujet, même si elles semblent divergentes, convergeront finalement vers une démarche de consensus qui rendra le Conseil plus transparent et plus démocratique.

L'examen de la composition du Conseil devrait se faire de façon à le rendre fonctionnellement efficace et aussi largement représentatif que possible de la composition des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Mais il devrait également, je le répète, être le produit d'un consensus aussi large que possible pour préserver sa crédibilité. Dans ce contexte, tout en envisageant un accroissement du nombre des membres permanents du Conseil, il ne faudrait pas avoir un préjugé en faveur des géants économiques du monde. Nous pays en développement avons le droit légitime d'être représentés parmi les membres permanents du Conseil de sécurité, car nos préoccupations sont différentes de celles des pays industrialisés et développés. Il est impératif que les continents d'Afrique et d'Amérique latine puissent assumer une part des responsabilités qui sont dévolues au Conseil. Il est indéniable que ceux qui seront appelés à représenter ces deux continents en tant que membres permanents apporteront des contributions importantes dans l'intérêt du monde en général. Il est vrai que nous ne sommes pas favorables à des réformes trop radicales, mais nous pensons que les décisions du Conseil devraient être prises par consensus plutôt que par l'exercice du droit de veto. Ces décisions seraient de toute évidence plus acceptables pour la communauté internationale. Cependant, le système de veto actuel devrait être maintenu pendant quelque temps encore.

Le fait est que l'ONU joue un rôle plus actif dans les affaires mondiales et assume des responsabilités accrues dans les domaines du maintien de la paix et de la médiation dans les conflits qui sévissent dans un certain nombre de pays. Toutefois, la restructuration de l'Organisation doit également s'exercer à d'autres niveaux afin de traiter la dimension du développement en matière de relations internationales. À cet égard, il ne faudrait pas écarter la possibilité d'un examen de la Charte des Nations Unies elle-même, mais, à notre avis, ce processus devrait être graduel et d'ordre consensuel. Une Organisation des Nations Unies

renforcée et réformée devrait être en mesure de contribuer constructivement à la réalisation de l'idéal envisagé par ses fondateurs.

Il convient de nous rappeler qu'en une période aussi éloignée que 1945, le Secrétaire d'État américain de l'époque avait fait rapport au Président Truman sur les résultats de la Conférence de San Francisco en ces termes :

«La bataille de la paix a été livrée sur deux fronts. Le premier est le front de la sécurité où la victoire représente la liberté de vivre sans crainte. Le second est le front des questions économiques et sociales où la victoire représente la liberté de vivre à l'abri du besoin. Seule une victoire sur les deux fronts peut garantir au monde une paix durable. Aucune disposition de la Charte ne permettra au Conseil de sécurité de protéger le monde de la guerre si hommes et femmes n'ont de sécurité ni à la maison ni sur leur lieu de travail.»

Près de 50 ans plus tard, nous entendons l'écho du même sentiment quand le Secrétaire général affirme que :

«l'impératif du développement est une priorité aussi importante pour l'ONU que l'impératif de la paix... Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix. Il ne saurait y avoir de paix réelle sans développement.»

Nous souscrivons pleinement à ces vues et nous allons même jusqu'à dire que la paix et la sécurité internationales, un environnement équitable et favorable et le redressement des relations financières et commerciales internationales asymétriques sont des conditions préalables au développement durable de tous les pays du monde, notamment les pays en développement.

À cet égard, le sort de l'Afrique est bien connu de la communauté internationale. Les causes de ses maux et de ses faiblesses sont bien documentées. La maladie a été diagnostiquée, mais le remède n'a pas encore été découvert. L'Afrique a besoin d'un nouvel ordre qui lui permette d'assurer son intégration graduelle aux systèmes économique et commercial internationaux. Il faut arrêter et inverser sa marginalisation, délibérée ou accidentelle.

La question des droits de l'homme continue de faire l'objet de diverses interprétations. Nous pensons que les droits de l'homme sont indivisibles et, partant, nous estimons qu'une Organisation révisée et réformée devrait s'attacher également, sinon davantage, aux droits économiques,

sociaux et culturels en encourageant la coopération internationale pour le développement.

Qu'il me soit permis de citer l'exemple de Maurice où, ces 10 dernières années, les progrès rapides que nous avons réalisés dans le domaine économique ont été accompagnés de progrès constants dans les domaines social et culturel, ainsi que dans le renforcement du cadre démocratique. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tels que la liberté d'expression, d'association et de mouvement et la tenue d'élections générales à intervalles réguliers de cinq ans avec la libre participation des partis politiques et des citoyens, font partie intégrante de notre culture. Notre expérience est un exemple de la synthèse qui peut être réalisée grâce au développement économique, qui apporte la dignité à la population, grâce au développement social, qui permet la protection des couches les plus défavorisées de la population, et grâce au renforcement de toutes les institutions démocratiques qui favorise l'évolution d'une société harmonieuse.

C'est donc au moment opportun que le Secrétaire général présente son rapport, intitulé «Agenda pour le développement», et il est incontestable que la question du développement, sous ses divers aspects, occupera une place prépondérante à l'ordre du jour international. Il convient de féliciter le Secrétaire général de ce rapport intéressant, qui souligne la nature multidimensionnelle du développement. Ce rapport a été ensuite enrichi des propositions constructives figurant dans la Déclaration ministérielle du Groupe des 77, adoptée le 24 juin 1994, à New York. Je salue cette déclaration comme étant une contribution importante du monde en développement au débat sur le rapport.

Que notre monde, tant développé qu'en développement, tire avantage du nouvel environnement. Et engageons-nous à réduire la pauvreté, la faim et l'analphabétisme dans le monde; engageons-nous à assurer un courant constant et croissant de ressources financières ainsi que le transfert des techniques vers les pays en développement; et engageons-nous à traiter globalement le problème de la dette. Ce n'est que par des engagements et des activités de cette nature et des responsabilités partagées dans un monde de plus en plus interdépendant que nous pourrions enrayer la marginalisation qui se poursuit dans un grand nombre de pays en développement et aider à les intégrer dans un système économique, financier et commercial juste et équitable.

L'an prochain, nous assisterons à la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce, qui contribuera à la création d'un système commercial multilatéral intégré, plus viable et plus durable. Je saisis cette occasion pour exhorter

les Membres de cette organisation à adopter des mesures constructives afin d'assurer que les pays en développement, cette fois-ci, participent de façon équitable à la croissance escomptée dans le monde.

Un certain nombre de pays en développement, notamment les petits États insulaires, qui sont vulnérables aux catastrophes naturelles et souffrent de désavantages du fait de leur éloignement, d'une part des sources d'approvisionnement en matières premières et en denrées alimentaires, d'autre part des marchés pour l'écoulement de leurs produits d'exportation, ont exprimé des craintes qui ne sont pas sans fondement. Il est à craindre en effet que les négociations d'Uruguay menées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) auront des effets défavorables sur leur commerce, notamment eu égard aux préférences commerciales dont ils bénéficient dans le cadre d'accords contractuels conclus avec un groupe de pays développés, principalement avec l'Union européenne.

Mon pays risque d'être touché à la fois en tant qu'exportateur et importateur net de produits alimentaires. Nous lançons donc un appel pour que des mesures soient prises, comme le prévoit l'Acte final des négociations d'Uruguay du GATT, pour compenser adéquatement les pertes de cet ordre. Je voudrais souligner ici la nécessité de préserver le régime commercial préférentiel existant en vertu de la Convention de Lomé dont bénéficient le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne.

Toute tentative d'introduire des questions nouvelles concernant le système commercial multilatéral, y compris l'Organisation mondiale du commerce, ne serait pas appropriée à ce stade. À cet égard, il ne serait pas utile que les pays développés et en développement adoptent une attitude d'affrontement tandis qu'ils traitent de questions aussi délicates que la «clause sociale et le régime commercial» et «le commerce et l'environnement». Mon pays, pour sa part, s'opposera à l'inclusion de toute clause susceptible d'être considérée comme une mesure protectionniste déguisée.

Toutefois, je crois aussi, si je prends comme exemple mon propre pays, où les droits des travailleurs sont protégés par la Constitution, que des normes de travail internationalement reconnues et les droits légitimes des travailleurs doivent être respectés. Cela est important pour que l'homme soit au centre du développement. L'exercice de ces droits et le respect des normes de travail doivent être encouragés dans tous les pays, sans bien sûr perdre de vue leur niveau respectif de développement socio-économique ni les besoins

et les objectifs de développement des pays en développement.

Je suis heureux d'affirmer, dans ce contexte, que le gouvernement de mon pays a récemment présenté une mesure législative pour faire en sorte que les travailleurs participent à la gestion des entreprises et deviennent actionnaires dans le secteur du sucre où ils travaillent. Cela se fait dans le contexte d'un nouvel ordre social fondé sur le partenariat et dans le but de favoriser la démocratisation de l'économie.

Cela m'amène à parler du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les habitats humains (Habitat II), qui auront lieu l'an prochain. À notre avis, toutes ces conférences sont liées à un objectif simple : améliorer le sort de l'humanité et ainsi accentuer la dignité humaine. Nous nourrissons l'espoir sincère et fervent que ces conférences et réunions au sommet contribueront au débat sur l'Agenda pour le développement et favoriseront une meilleure compréhension de la nature et de la complexité des problèmes de développement qu'affronte le monde en développement. Puissent ces conférences mener à des propositions concrètes et raisonnables, qui s'appuient sur une volonté manifeste de trouver des ressources pour leur mise en oeuvre.

Il est exact que la fin de la guerre froide et la disparition des conflits idéologiques ont beaucoup modifié la configuration géopolitique du monde. Elles ont changé la nature des relations internationales, les alliances économiques stratégiques remplaçant les alliances militaires dans un monde toujours à la recherche d'un nouvel ordre, qui est demeuré insaisissable jusqu'à maintenant.

Dans une situation si incertaine et si instable, où la survie des mieux adaptés et des plus acharnés est à l'ordre du jour, les petits pays économiquement vulnérables ont besoin de recevoir des assurances en ce qui concerne leur sécurité et la poursuite du développement économique et du progrès social. À ce sujet, une attention renouvelée est accordée, dans différentes parties du monde, à l'intégration et à la coopération régionales.

Nous croyons que le salut des petites économies faibles dépend de la mise en oeuvre fructueuse des programmes d'intégration et de coopération régionales. Nous estimons que le régionalisme est un important complément au multilatéralisme, surtout lorsqu'un régionalisme ouvert ne débouche pas sur l'exclusivisme. J'appelle donc la communauté internationale à appuyer pleinement la mise en

oeuvre fructueuse des programmes d'intégration et de coopération régionales, particulièrement les programmes naissants en Afrique.

Dans notre propre région, des organisations comme la Commission de l'océan Indien, la Zone d'échanges préférentielle pour les États de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe représentent autant d'instruments utiles pour l'intégration et la coopération économiques des pays membres et contribuent à renforcer nos économies.

La stabilité politique, une saine gestion, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des conditions préalables au développement économique. La communauté internationale a donc le devoir d'assurer une évolution en ce sens. Nous avons toutefois failli à notre tâche en ne réagissant pas assez rapidement au martyre du Rwanda et, ce faisant, nous avons, comme l'a dit le Secrétaire général, permis que les pertes humaines se poursuivent. Le sort dramatique des centaines de milliers de réfugiés du Rwanda demeure une importante source d'inquiétude. Nous devons redoubler d'efforts et nous engager à faire face de toute urgence à des catastrophes humaines d'une telle ampleur, car en ne nous y attaquant pas ou en nous y attaquant avec hésitation, on risque de les voir s'étendre aux pays voisins de la région, qui en subiront des conséquences nuisibles.

J'ai eu l'occasion de formuler la position de mon pays sur cette question lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenu récemment à Tunis, où j'ai signalé que le Burundi était adossé à un baril de poudre qui risquait d'exploser, si la communauté internationale n'agissait pas promptement pour circonscrire le problème. Même si la situation s'est améliorée dans une certaine mesure, surtout en raison de l'opération Turquoise et de l'envoi de troupes par des États membres de l'OUA, la région demeure encore fragile. Les pays qui ont des ressources doivent se manifester et assumer pleinement leur responsabilité pour prévenir une répétition de ce tragique épisode.

Quant à Maurice, en plus de ses interventions dans les instances internationales et de ses contributions modestes en nature et en espèces, elle a été le pays hôte du dialogue entre le Président du Zaïre et le Président du Rwanda, qui s'est achevé par la signature d'un accord portant principalement sur la situation des réfugiés.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole à cette tribune pour appeler mes frères en Angola, au Libéria, en Somalie et ailleurs en Afrique, où il

existe des zones de tension pouvant mener à l'éclatement de conflits inutiles, à recourir à des moyens pacifiques pour applanir et régler leurs différends.

Il serait approprié de signaler l'exemple du Mozambique, où le dialogue a prévalu sur la lutte armée et où, dans quelques jours, la population exercera sa liberté de choix pour élire ceux qu'elle souhaite voir gouverner le pays. De même, nous notons avec satisfaction que le problème constitutionnel au Lesotho a été réglé pacifiquement grâce à un dialogue constant. À cet égard, j'aimerais saluer les efforts déployés par mes frères les Présidents Mugabe, Masire et Mandela.

Je souhaiterais que la même ferveur anime ceux qui sont parties au conflit en Bosnie-Herzégovine, où les pertes humaines continuent d'être innombrables, où la souffrance humaine dépasse les limites de l'endurance, où la population semble s'être résignée au sort qui lui est imposé par les factions en guerre. Ne sommes-nous pas assez responsables et assez humains pour résoudre les problèmes qui assiègent cette région, d'autant plus que des conflits comme ceux qui ont marqué l'Irlande du Nord et le Moyen-Orient pendant des décennies, et qui semblaient insolubles, sont maintenant abordés résolument et avec des résultats positifs?

De fait, l'évolution positive des événements au Moyen-Orient constitue un tournant dans les relations interétatiques dans cette région et augure bien de la paix et de la stabilité. Je souhaite vivement que l'esprit de modération et de compromis qui a permis d'obtenir des résultats positifs dans le cadre des négociations actuelles continuera de prévaloir et contribuera à l'ouverture d'autres voies pour le rétablissement de la paix dans toute la région.

Sachons, nous les dirigeants du monde, à la veille de la cinquantième année d'existence de notre organisation, nous inspirer des tendances positives qui sont apparues au Moyen-Orient et du succès de la transition en Afrique du Sud qui a été possible grâce aux négociations pacifiques; engageons-nous aussi à résoudre les situations conflictuelles, anciennes ou actuelles, par le dialogue. À ce sujet, je voudrais lancer un appel pressant au Pakistan et à l'Inde, pays dont nous sommes proches et amis, pour qu'ils n'internationalisent pas leurs différends et qu'ils cherchent à les régler bilatéralement par des moyens pacifiques. Nous tenons à encourager les gouvernements de ces pays à reprendre leur dialogue dans un esprit de confiance et de compromis, dans l'intérêt suprême de leurs pays et de leurs peuples et en fait dans l'intérêt de toute la région.

Je suis heureux d'apprendre que, à la suite de l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement à Sri Lanka, un dialogue entre les parties au conflit s'est amorcé. Il s'agit vraiment d'une décision louable.

Ces efforts positifs ne peuvent qu'être bénéfiques à la communauté internationale, car les dividendes de la paix qui s'ensuivront permettront ainsi au monde de s'attaquer, avec une attention soutenue, à l'ordre du jour du développement économique et social, afin de faire du monde un lieu plus sûr. C'est pourquoi nous continuons d'espérer que des événements positifs se produiront rapidement dans des pays tels que les Fidji, où l'égalité pour tous les citoyens reste encore à instaurer.

Une autre question qui reste une préoccupation majeure pour mon pays est la question du désarmement. L'année prochaine aura lieu la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP). Maurice a indiqué clairement sa position sur cette question. Toute prolongation du TNP devrait être liée au progrès accompli sur le désarmement nucléaire et la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais, ainsi que l'établissement d'un cadre de négociation dans lequel le caractère discriminatoire du Traité devrait être examiné. Nous avons déclaré sans ambiguïté que le monde ne peut être divisé de façon permanente en pays qui sont autorisés à posséder des armes nucléaires et pays qui ne sont pas autorisés à en avoir. Un traité perçu comme rendant cette décision permanente est voué à l'échec et ne saurait durer.

Sans l'appui convaincant des États Membres parties au TNP, nous risquons d'échouer dans nos efforts visant à édifier un monde exempt d'armes nucléaires. Le différend récent qui a éclaté entre un État partie au Traité et l'Agence internationale de l'énergie atomique indique clairement que le TNP n'est pas infaillible. Le commerce de l'uranium et du plutonium enrichis est également alarmant, étant en complète contradiction avec les objectifs du Traité. Tant qu'il y aura des États dotés d'armes nucléaires, d'autres États éprouveront le besoin d'acquérir de telles armes, mettant ainsi en danger la communauté mondiale.

À ce stade, Maurice se félicite des efforts déployés en vue de la conclusion d'un traité qui ferait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons sincèrement que le club fermé des nantis nucléaires, principalement les membres permanents du Conseil de sécurité, fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre l'émergence de cette zone et la conclusion du traité.

(L'orateur poursuit en français)

En tant que Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, je voudrais dire quelques mots dans la langue qui regroupe cette communauté de dialogue et de coopération comptant 47 pays et qui comprend plus de 400 millions d'habitants. Depuis 1986, les plus hauts responsables de ces pays qui sont répartis sur les cinq continents se réunissent régulièrement au sommet pour passer en revue les problèmes affectant l'espace francophone, et pour rechercher ensemble les solutions aux problèmes mondiaux.

Mon pays a ainsi eu l'honneur d'accueillir le cinquième Sommet de la francophonie en octobre dernier. Cela pourrait paraître étonnant à certains qu'un pays membre du Commonwealth et dont la langue officielle est l'anglais ait été choisi pour abriter un tel sommet, et devenir du même coup le porte-parole du groupe francophone pendant deux ans. En réalité, pour nous Mauriciens, cela n'a rien d'exceptionnel puisque nous vivons notre diversité culturelle et linguistique dans une parfaite harmonie. La culture mauricienne est en effet le résultat d'une synthèse élaborée au cours de l'histoire. Nous vivons dans une société qui intègre les apports linguistiques, religieux et sociaux de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Le thème de «L'unité dans la diversité» qui a inspiré les travaux de ce sommet est très cher à notre pays. Toutes les composantes de la nation mauricienne participent à l'élaboration d'une identité nationale tout en préservant leurs cultures ancestrales. Ce message d'unité dans la diversité, fondé sur la reconnaissance de la différence et sur la solidarité humaine, est encore plus d'actualité dans la situation difficile et complexe que connaît le monde d'aujourd'hui.

Les chefs d'État et de gouvernement ont voulu que la francophonie collabore plus étroitement avec les organisations régionales et internationales qui oeuvrent pour la démocratie, la paix et le développement dans le monde, et au premier plan duquel figure, bien sûr, l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons adopté une série de résolutions allant dans le sens de ce nouveau partenariat. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons eu le plaisir d'accueillir le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, à Maurice. Au cours de ce sommet, nous avons pu approfondir un dialogue que nous maintenons depuis par divers moyens. Cependant, à peine avions-nous eu le temps de nous doter des moyens pour mettre en oeuvre nos propres résolutions que les événements se sont précipités dans l'espace francophone.

En effet, au lendemain du Sommet de Maurice, notre frère Melchior Ndadaye, Président du Burundi, était brutalement assassiné. L'OUA et l'ONU furent immédiatement alertées. Puis la situation s'est dégradée au Rwanda, et une fois de plus nous avons alerté ces deux instances internationales. Devant l'immobilisme des premiers jours, nous devons saluer l'intervention, dans un but strictement humanitaire, de la France, qui a permis de sauver de nombreuses vies humaines.

Outre leur inquiétude au sujet de la région des Grands Lacs, les pays de l'espace francophone sont très préoccupés par la situation en Haïti. Nous suivons de près l'évolution des événements dans ce pays, et nous sommes heureux de constater que des étapes positives ont été franchies dans la voie du rétablissement de la démocratie. Nous attendons avec beaucoup d'impatience, et ce dans l'intérêt du peuple haïtien, le retour du pouvoir légitime dans ce pays trop souvent blessé dans son histoire récente.

La francophonie a pour sa part pris de nombreuses résolutions pour que la communauté francophone soit plus présente, plus dynamique, au plan international. Elle pourra ainsi apporter sa pierre dans les domaines spécifiques de sa compétence. Je veux citer particulièrement une résolution d'appui au rapport du Secrétaire général qui s'intitule, à juste titre : «Agenda pour le développement». Cette résolution dégage les orientations que la francophonie voudrait voir prendre en considération dans l'Agenda, et qui seront mises en avant par nos représentants au sein de l'ONU dans les phases préparatoires.

Au Sommet de Rio, puis à Vienne, et encore à la Barbade et au Caire, et demain à Copenhague et à Beijing, les pays de l'espace francophone se concertent sur les grands problèmes que les Nations Unies ont inscrits à notre agenda. Cela afin de dégager des positions communes face aux grands défis du développement.

De telles concertations sont essentielles pour l'évolution harmonieuse de notre monde à l'aube du troisième millénaire, et nous paraissent, dès lors, appeler de notre part une contribution spécifique en vue d'illustrer l'esprit humaniste qui inspire la francophonie.

Le Sommet de Maurice a eu le mérite de placer la francophonie dans un contexte plus politique et plus diplomatique. La francophonie a un message original et bienfaisant à véhiculer dans le monde : un message de liberté, de solidarité et de partage. Je suis très heureux de pouvoir en être le porte-parole auprès de vous.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Maurice de la déclaration qu'il vient de faire.

Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Annnonce du Président

Le Président : Avant de donner la parole à l'orateur suivant inscrit pour le débat général à la présente séance, je voudrais informer les Membres de l'Assemblée qu'une erreur s'est glissée par inadvertance dans l'intitulé du point 33 tel qu'il apparaît dans le document A/49/251 qui concerne l'ordre du jour de la quarante-neuvième session, ainsi que le document A/49/252 qui concerne la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session, et ceci conformément à la résolution 48/26 de l'Assemblée générale. L'intitulé du point 33 devrait se lire : «Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes». L'intitulé exact sera désormais utilisé dans les documents à paraître.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre adjoint et Ministre des finances de la Malaisie, S. E. M. Anwar Ibrahim.

M. Ibrahim (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa quarante-neuvième session. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Samuel Insanally du Guyana, qui a dirigé avec succès les travaux de l'Assemblée générale lors de sa quarante-huitième session, faisant ressortir encore plus sa position centrale dans le monde.

La guerre froide est terminée et le totalitarisme a subi un juste retour des choses. À ce point critique de l'histoire, nous devons saisir l'occasion de réédifier l'ordre international de manière à satisfaire les aspirations de la communauté mondiale. Nous devons relever ce défi et reconstruire collectivement un ordre vraiment juste pour notre époque et pour les générations à venir.

Certes, la communauté mondiale a franchi de nombreuses étapes importantes. Un plus grand nombre de nations ont accepté de régler leurs différends par des moyens pacifiques. L'Afrique du Sud est sortie de sa catharsis politique en tant que nation libérée de l'apartheid et dotée d'un gouvernement majoritaire. Le Cambodge a connu des élections libres et démocratiques; et une paix durable dans l'Ouest asiatique est plus proche que jamais grâce aux accords israélo-palestiniens.

Quoi qu'il en soit, l'euphorie du début aura été plutôt de courte durée. La voie à suivre est jonchée d'incertitudes et d'écueils. La fin de la guerre froide n'a pas encore pleinement satisfait nos espoirs de paix et de sécurité mondiales. En fait, elle a libéré les démons d'un nationalisme aux vues étroites, du tribalisme, du fanatisme religieux, comme nous en avons été témoins lors du «nettoyage ethnique» en Bosnie, de la guerre tribale au Rwanda et des dissensions religieuses dans certains pays. La ligne de division entre le Nord et le Sud en ce qui concerne les richesses, le pouvoir et le contrôle des ressources est encore trop marquée pour pouvoir être négligée, et la redistribution de la prospérité mondiale est loin d'être faite.

Pour relever l'énorme défi qui lui fait face aujourd'hui, la communauté mondiale doit remplir les promesses faites au cours des récentes années de changement systémique dans l'environnement global. Cela doit se faire par des efforts soutenus en faveur du développement économique et par le renforcement de la société civile et des institutions multilatérales.

Le développement est le seul fondement sûr de la paix et de la sécurité mondiales, car les origines des conflits sont souvent très profondément enracinées dans des frustrations et des disparités socio-économiques. Quant à la société civile, pour arriver à maturité elle a besoin que l'on crée des institutions pour édifier un ordre social stable et sensibilisé, un organe de participation démocratique capable de canaliser l'énergie politique, et un environnement dans lequel puisse s'épanouir la culture.

Dans tous ces domaines, ce qui importe, c'est les gens, leur liberté, leur sécurité et leur développement. Toutes les grandes traditions de l'humanité, à l'Est comme à l'Ouest, reconnaissent le caractère sacré de la personne humaine, la famille en tant qu'unité fondamentale de la société, et la primauté des valeurs morales et éthiques en tant qu'assise des civilisations. Le caractère sacré de la personne humaine justifie la protection par l'État des droits inaliénables de chacun à la liberté, en lui promettant de participer aux processus sociaux, politiques et culturels, ainsi qu'au déve-

loppement optimal de ses capacités en tant qu'être humain. Les droits de l'homme doivent être garantis dans la mesure où la stabilité d'une société ne peut faire l'objet de compromis. C'est dans un tel cadre que nous envisageons la restauration des droits de l'homme dans toute société quelle qu'elle soit, industrielle ou en développement, comme un effort continu que nous ne devons jamais abandonner.

La promesse du Sommet de Rio de 1992 n'est toujours pas tenue. Si aucune aide officielle accrue au développement n'est apportée et que l'objectif international de 0,7 % n'est pas atteint, dans une grande mesure les engagements de Rio n'auront pas été tenus en dépit du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Cela soulèvera des questions quant à la détermination du Nord de respecter les engagements qu'il a pris lors de conférences majeures. Le Sommet mondial pour le développement social aura lieu l'an prochain, mais quelle sera la valeur des documents assidûment négociés alors que, comme dans le cas du programme Action 21 de Rio, aucun moyen substantiel n'est fourni pour la mise en application? La récente réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Madrid a souligné la préoccupation réelle des grands pays développés, qui s'écarte souvent des besoins et des exigences des pays en développement.

Au Sommet de Rio, les pays développés ont déclaré que les forêts tropicales étaient le patrimoine du monde entier. On a déclaré que ces forêts devraient toujours continuer d'exister pour maintenir la diversité biologique et soutenir l'équilibre écologique. Aujourd'hui, l'Asie du Sud-Est est couverte d'une brume épaisse, dont les effets sont nocifs à la santé de la population. Des centaines de milliers d'hectares de forêt vierge brûlent, et des espèces uniques disparaissent.

Si la forêt tropicale est vraiment le patrimoine de l'humanité, la responsabilité de sa protection doit nécessairement être collective. Bien que les pays de l'Asie du Sud-Est soient décidés à prendre les mesures nécessaires, nous lançons un appel à la communauté mondiale, notamment à ses membres les mieux nantis, pour qu'ils nous aident à éteindre cet incendie, d'urgence et sur une base prioritaire.

Nous considérons que la question de la population mondiale est inséparable des préoccupations générales du développement. Ce qui permet le mieux de réduire les taux de fécondité, ce sont des investissements dans les domaines de l'éducation et des soins de santé donnés aux femmes. Tout en partageant les objectifs fondamentaux de la Conférence sur la population et le développement qui s'est tenue

au Caire, nous déplorons la tentative d'imposer certains points de vue sans tenir compte des valeurs chères à d'autres.

Nous ne pourrions pas récolter le dividende de la paix auquel nous aspirons sans une croissance soutenue de l'économie globale. Cependant, les perspectives de croissance sont souvent entravées par des politiques à courte vue et des crises structurelles au sein des économies industrialisées. Dans une telle optique, l'appel populaire à une stabilisation macro-économique devrait ne pas être limité aux seuls pays en développement, mais comprendre à la fois les économies en développement et les économies industrielles.

Les Nations Unies vont bientôt célébrer la cinquantième année de leur existence. Vouloir ignorer les contributions remarquables apportées par l'organisation mondiale et ses institutions à l'humanité serait manquer de charité. Elle a servi de base à la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, du droit, de la santé, de la culture, de l'économie, de l'aide aux réfugiés, etc. Mais ce qui est encore plus important, c'est que, de par son existence même, elle a préparé la voie à un ordre mondial réellement démocratique et multiculturel.

Mais alors que nous faisons le bilan de cette époque et considérons les défis du XXIe siècle, nous devons tenir sérieusement compte de nos limites. Il est évident que l'ONU, telle qu'elle existe aujourd'hui, est incapable de s'occuper efficacement de questions mondiales critiques. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, le Conseil de sécurité reste paralysé dans la mise en oeuvre de ses propres résolutions. Nous devrions peut-être nous demander comment il se fait que, alors que le Conseil était prêt à se lancer dans la guerre du Golfe il y a quelques années, il fasse preuve maintenant de timidité politique et d'absence évidente de volonté lorsque vient le moment de prendre des mesures efficaces dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, même après le rejet du soi-disant plan de paix par les Serbes?

Au sein même des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité ne fournissent aucune structure institutionnelle claire pour la consultation, en particulier entre les pays qui fournissent des contingents mais ne sont pas membres du Conseil de sécurité et les membres du Conseil de sécurité. Pourtant, les grandes puissances sont réfractaires à la nécessité urgente de consultations régulières entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents.

Alors que la situation en Somalie a clairement reflété la nécessité d'une certaine forme d'engagement des Nations Unies, sinon d'intervention, il y a eu d'autres opérations où même des pays de la région étaient totalement opposés à ce que l'ONU y soit mêlée. Ma délégation, qui a été profondément mêlée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, est préoccupée par les opérations qui servent des groupes d'intérêts discutables.

Au Conseil de sécurité, bien que l'accord des cinq membres permanents ait éliminé les obstacles et facilité le règlement de différends, il est à craindre que, à moins d'être dûment contrôlé et contrebalancé par un processus d'obligation redditionnelle et de non-sélectivité des questions, l'élan qui pousse le Conseil à régler les questions dont il est saisi lui fasse perdre sa raison d'être et son autorité morale. Le rôle des grandes puissances, du moins celles qui méritent encore ce statut, est explicitement reconnu dans la Charte des Nations Unies. Cependant, nombre d'entre nous refuseront d'accepter que ces puissances continuent d'user du privilège que leur confère la Charte pour intervenir où bon leur semble et uniquement lorsque leur propre interprétation de la paix et de la sécurité justifie une telle intervention.

Une réforme du Conseil de sécurité est nécessaire si l'on veut qu'il reflète une représentation géographique plus équitable et l'amener à rendre davantage compte à l'ensemble des Membres. La résistance de quelques-uns qui se prétendent des grandes puissances — argument qui tend à devenir de moins en moins persuasif — ne devrait pas faire obstacle au changement. La question n'est pas seulement d'augmenter le nombre de sièges permanents mais aussi d'améliorer la participation. Comme le Conseil n'est pas représentatif, la première étape de la réforme doit être l'accroissement du nombre de membres non permanents. Le veto, création de politiques de pouvoir désuètes, doit faire partie de la réforme complète du Conseil.

Les Nations Unies représentent encore le meilleur recours qu'ont les pays en développement pour promouvoir leurs intérêts dans les affaires mondiales. C'est pourquoi nous ne pouvons permettre que les incertitudes actuelles sur la structure et le rôle des Nations Unies ne soient pas réglées. On ne peut permettre que l'ONU, même si elle a des problèmes financiers, aille mendier auprès des courtiers du pouvoir au détriment des principes de la Charte.

L'ONU est la seule institution capable d'être l'instrument d'une approche mondiale et intégrée de la paix et du développement. Un Conseil économique et social revitalisé a la capacité de coordonner et, espérons-nous, d'harmoniser les politiques émanant d'organes distincts comme le G-7 et

les institutions de Bretton Woods. À cet égard, la priorité devrait être accordée à un agenda pour le développement qui fournisse le nouveau cadre de coopération internationale pour le développement, base d'un partenariat vraiment mondial.

L'ONU doit être à l'avant-garde de la lutte pour un désarmement nucléaire complet. Les grandes puissances ne doivent pas relâcher l'élan acquis sur la voie de la conclusion de traités efficaces de non-prolifération et d'interdiction complète des essais, qui sont d'une importance critique pour notre détermination collective à mettre fin à la course aux armements et à éliminer l'utilisation des armes de destruction massive.

La Malaisie est prête à s'engager rapidement envers la réalisation des buts d'un vrai mondialisme et, moyennant l'existence d'un mécanisme authentique au sein de l'ONU, d'un nouveau système mondial pour la paix, la sécurité et le développement internationaux. Nous continuerons de participer activement aux travaux du système multilatéral.

La société internationale a quadruplé depuis 1945. Le monde est hétérogène et multiculturel. Un discours digne de ce nom ne peut être limité par des paramètres étroits ou par un sentiment arrogant de suprématie culturelle.

Nous devons nous efforcer de vaincre et de transcender les polarisations improductives. Nous avons tous besoin de nous débarrasser de l'arrogance et de la myopie incrustées dans la mentalité d'autrefois. Nous devons apprendre à respecter la diversité des opinions et la multiplicité des vues et des perspectives mondiales sur la vie et la société, sans pour autant gêner les efforts visant à trouver et mettre en oeuvre des solutions véritables à nos problèmes communs et pour le bien de tous.

Nous devons accepter les nouvelles réalités, en particulier les transformations systémiques radicales de l'économie mondiale. La force économique croissante de l'Asie de l'Est et des pays nouvellement engagés dans l'industrialisation amènera inévitablement une nouvelle équation du pouvoir et de la responsabilité dans les affaires mondiales.

Nous sommes parfaitement conscients des nombreux points faibles de l'Asie de l'Est; ses remarquables performances économiques sont loin d'être miraculeuses. Néanmoins, son expérience représente la voie d'un changement en direction de la recherche qualitative de l'excellence. La stabilité politique était appropriée pour rassembler les énergies nécessaires à la croissance économique, qui est devenue en fin de compte le moyen de donner au peuple le

pouvoir d'agir. Sa force, comme dans le cas de la Malaisie et d'autres pays du Sud-Est asiatique, est d'accepter et de mettre en pratique l'idée selon laquelle le développement et la démocratie ne s'excluent pas mutuellement, et que l'exercice de la liberté responsable par l'homme de la rue et sa participation à la vie publique n'engendrent pas nécessairement le désordre social et l'instabilité politique. Le développement est enrichi par le multiculturalisme, où la pratique de la tolérance et de la modération a fait que la diversité religieuse et ethnique, au lieu d'être source de conflit, est devenue un facteur de réussite. Dans un monde déchiré par les passions ethniques et religieuses et les préjugés culturels, l'expérience de l'Asie du Sud-Est en matière de multiculturalisme peut fournir certains indices pour la conception des moyens de coexistence pacifique et de partenariat productif entre les citoyens du village global.

En méditant sur l'état du monde il y a près de 40 ans, Dag Hammarskjöld faisait peut-être montre d'un enthousiasme moindre que le nôtre s'agissant des perspectives de globalisation. Ayant à l'esprit le souvenir très présent de la guerre, il a dit :

«Nous devons faire notre apprentissage et, à chaque étape, essayer de développer les formes de coexistence internationale qui correspondent au moment présent.»

Nous avons fait cet apprentissage. L'Organisation des Nations Unies doit innover et se renouveler pour faire face aux difficultés du XXIe siècle. Elle doit progresser et se transformer, afin de ne plus être un lieu où seules quelques nations puissantes jouent un rôle mais une instance efficace et représentative capable d'assumer une gestion mondiale. En outre, l'Organisation doit être animée par un souci de justice et de compassion. En bref, la véritable légitimité de cet organe international dépend de la réalisation de son idéal à devenir la conscience de la communauté mondiale.

Allocution de M. Kengo Wa Dondo, Premier Ministre du Gouvernement de transition de la République du Zaïre

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre du Gouvernement de transition de la République du Zaïre.

M. Kengo Wa Dondo, Premier Ministre du Gouvernement de transition du Zaïre, est escorté à la tribune.

Le Président: J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Gouvernement de transi-

tion de la République du Zaïre, M. Kengo Wa Dondo, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Kengo Wa Dondo (Zaïre) : À l'aube du XXIe siècle, notre planète est à la recherche d'un nouvel équilibre mondial. Cinq années viennent de s'écouler depuis la fin de la lutte pour l'hégémonie du monde et le ralentissement de la course effrénée aux armements. Malheureusement, les problèmes qui rongent notre humanité demeurent entiers : morts, maladies, guerres, famines, pauvreté, foyers de tension, errances dramatiques de populations entières. Aux blocs Est-Ouest se substituent les blocs Nord-Sud. Le Nord riche s'inquiète car le Sud pauvre constitue un risque de nature à compromettre sa quiétude et son confort.

La fin de la guerre froide, loin d'apaiser le climat international, a engendré une instabilité au sud de la planète. Notre monde est confronté à une terrible crise qui met à rude épreuve la solidarité internationale et l'interdépendance des États : crise politique, crise économique, crise de société humaine. L'existence de nombreux foyers de tension en Amérique Latine, en Europe, en Asie et en Afrique constitue un motif d'inquiétude et de préoccupation pour notre organisation. Plusieurs concepts ont été proposés pour appréhender globalement ces maux avec plus ou moins d'efficacité. Mais il nous semble que la meilleure approche est résumée dans le vieil adage «mieux vaut prévenir que guérir».

La diplomatie préventive nous paraît déterminante dans le maintien et la promotion de la paix, comme le montre l'histoire récente du monde. Il est clair, en effet, qu'on aurait pu éviter bon nombre des conflits actuels si la communauté internationale s'était impliquée à temps pour en prévenir le développement.

Qu'il me soit permis de m'étendre quelque peu sur la crise rwandaise, pour des raisons évidentes. L'examen des origines de ce drame montre que l'application de la notion de la diplomatie préventive aurait pu l'éviter, ou du moins en atténuer les effets.

En remontant jusqu'aux premières manifestations du conflit ethnique hutu-tusti, nous pouvons déceler de nombreuses occasions de le résoudre et que la communauté internationale a manquées.

Mais revenons à l'histoire récente. Il est évident que si les parties en présence avaient respecté les Accords d'Arusha le drame rwandais n'aurait pas pris les proportions que nous lui connaissons aujourd'hui.

Il est évident également que la communauté internationale aurait pu garantir le respect de ces accords. Bien plus, la présence sur le sol du Rwanda de troupes étrangères et internationales peu avant et pendant les massacres aurait pu empêcher ceux-ci.

Si la délégation du Zaïre a rappelé ce passé, c'est pour en tirer les leçons qui s'imposent au regard des problèmes présents et futurs. Quels sont ces problèmes? Des millions de Rwandais ont quitté leur pays pour se réfugier dans les pays voisins. Ce déferlement massif a occasionné d'immensurables préjudices et des déséquilibres socio-économiques extrêmement graves dans ces pays. Le Zaïre, par exemple, a dû accueillir près de 3 millions de personnes en moins de trois mois. La petite ville de Goma, qui compte habituellement 200 000 habitants, a subi, dans la seule journée du 14 juin, une pression de 10 000 réfugiés par minute : jamais le monde moderne n'a connu pareil déplacement de populations.

Les conséquences d'une telle situation ne peuvent être que dramatiques : sursaturation des infrastructures, recrudescence des maladies endémiques, déficit en logement, dévastation des cultures, destruction de l'environnement, cohabitation conflictuelle, insécurité, et j'en passe. À tous ces préjudices, il faut ajouter l'aggravation de la question de nationalité qui était déjà préoccupante dans cette partie du Zaïre.

La situation qui prévaut actuellement dans les pays limitrophes au Rwanda réunit toutes les conditions pour une intervention préventive de la part de la communauté internationale. Certes, celle-ci est déjà engagée dans des opérations humanitaires au profit des réfugiés. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier tous les pays et les organisations impliqués dans ces opérations. La France, plus spécialement, mérite un hommage particulier pour avoir sauvé tant de vies humaines dans l'«Opération turquoise». Mais il est plus que temps que la communauté internationale s'investisse, au-delà de l'humanitaire, vers les solutions aux causes fondamentales du drame rwandais et de ses conséquences sur les pays voisins. Ces causes tiennent au déplacement et à la présence des réfugiés dans des pays nullement équipés pour recevoir de telles masses humaines. Dès lors, la solution réside dans le retour des réfugiés dans leur pays d'origine. C'est alors qu'il apparaît qu'aucun des pays directement concernés par ce phénomène ne peut y faire face sans l'aide de la communauté internationale. Prenons le cas de mon pays et celui du Rwanda. Le drame rwandais, qui est survenu peu de temps avant l'investiture du gouvernement actuel du Zaïre, ne pouvait recevoir de celui-ci que des palliatifs, étant donné la situation déjà

préoccupante de l'économie zaïroise. Les problèmes demeurent donc entiers.

Du haut de cette tribune, le Zaïre lance un vibrant appel à la communauté internationale pour un soutien à la mesure des préjudices subis par sa population. Nous savons que le retour des réfugiés dans leur pays est contrecarré par plusieurs facteurs, dont, notamment, l'organisation administrative et politique qui était la leur s'est reconstituée dans les camps; les milices difficilement identifiables et les anciennes autorités civiles et militaires exercent des mesures d'intimidation sur les réfugiés; l'engagement des nouveaux maîtres de Kigali à persuader leurs compatriotes à un retour volontaire et sécurisant apparaît pour le moins insuffisant. Pour se conformer à l'esprit de la Convention pertinente de l'OUA sur les réfugiés, le Gouvernement zaïrois, dépourvu de moyens, se trouve confronté à d'énormes difficultés pour éloigner les anciens militaires des frontières.

Tous ces facteurs militent en faveur d'une prise de conscience de la part de la communauté internationale de la gravité de la situation. Ceci d'autant plus que l'évolution du conflit hutu-tutsi risque de ressembler à un mouvement de balancier. L'on assiste aujourd'hui à un retour massif au Rwanda des réfugiés tutsis contraints à l'exil il y a 30 ans. Si la communauté internationale n'y prend garde, on assistera demain à un autre drame rwandais, lié, cette fois, au retour des réfugiés hutus. Il est donc urgent que le monde aide ces deux ethnies à réapprendre à vivre ensemble, dans l'harmonie. À cet effet, nous pensons que les solutions au drame rwandais devront intégrer les quatre éléments ci-après : le partage du pouvoir entre les parties en présence; la constitution d'une armée pluriethnique; la mise en place de garanties vérifiables pour sécuriser le retour des réfugiés; l'assistance de la communauté internationale aux pays d'asile, comme au pays d'origine.

Après avoir esquissé le tableau combien sombre et préoccupant de la situation qui prévaut dans la région des grands lacs, je voudrais à présent m'appesantir sur la situation dans mon pays, le Zaïre.

Situé au coeur de l'Afrique, le Zaïre est un pays en crise profonde. Depuis le début de cette décennie, le Zaïre traverse une grave crise institutionnelle ponctuée par des phénomènes particuliers qui ont contribué à une rupture de tous les équilibres fondamentaux de son économie.

Mon pays a évité de justesse une crise qui aurait pu être comparable à celle du Rwanda. Comme on le sait, le processus de démocratisation initié au Zaïre depuis le 24 avril 1990 a été l'un des plus tumultueux de tout le conti-

ment africain. Une conférence nationale longue de près de deux ans n'a pas réussi à réconcilier les acteurs politiques. L'unité nationale a été mise à mal par la résurgence des mouvements centrifuges et sectaires. Des tensions ethniques ont éclaté ça et là dans le pays. Bref, on aurait pu connaître les phénomènes de massacres et de déplacements massifs des populations que nous déplorons pour le Rwanda. Il est vrai que si le Zaïre a réussi à ne pas sombrer dans la grande horreur, c'est dû, en grande partie, au concours que la communauté internationale lui a apporté en temps opportun. Loin de nous l'idée de minimiser la sagesse et l'action des forces internes au Zaïre, ni l'appui permanent de ce qu'on appelle chez nous la «troïka», c'est-à-dire le groupe de pays formé par la Belgique, la France et les États-Unis d'Amérique. Il nous faut aussi reconnaître que c'est sous les bons offices du Secrétaire général de notre organisation que se sont tenues des concertations qui ont impliqué toutes les tendances politiques du Zaïre. Les résultats de ces assises ont été d'une importance politique majeure, en ce qu'ils ont mis fin au dédoublement des textes constitutionnels, ainsi qu'à celui des institutions de la transition vers une république démocratique. Un gouvernement représentatif de la majorité des forces vives a été investi le 11 juillet 1994 par le Parlement de transition. Ce gouvernement entend conduire la politique de la nation sous le seul contrôle du Parlement.

Au Zaïre, comme ailleurs, la démocratisation constitue un long processus qui requiert d'importants moyens matériels et financiers. Je ne pense pas principalement aux moyens ponctuels qu'exigent, par exemple, l'organisation et la tenue d'élections libres et transparentes. Il s'agit des ressources substantielles qui concourent à stabiliser l'environnement économique et social dans lequel se déroule le processus de démocratisation. Longtemps ignorée, cette stabilité apparaît de plus en plus aujourd'hui comme la condition sine qua non de l'avancée démocratique. Si tel est bien le cas, beaucoup de pays en Afrique et dans le monde ont des chances limitées de parachever leur démocratisation, sinon de le faire dans des délais raisonnables, car, dans ces pays, le jeu politique se trouve singulièrement faussé par des maux tels que la pauvreté, la malnutrition, l'ignorance, la violence, et j'en passe. Et l'on constate que lorsqu'un pays compte sur le seul effort national pour résoudre ces maux, il s'enferme rapidement dans une sorte de cercle vicieux qui exacerbe davantage ses problèmes.

La seconde crise de l'humanité est d'ordre économique. Elle remonte aux années 70. Elle procède des insuffisances du système économique instauré depuis la fin de la seconde guerre mondiale. L'avènement des indépendances de peuples alors colonisés a complètement modifié le

paysage international. Cette crise provient de lacunes structurelles et du déséquilibre dans les domaines interdépendants tels que les produits de base, le commerce, l'énergie, la monnaie et les finances. Pour cette raison, nous proposons de transposer le concept de la diplomatie préventive dans le domaine économique. Il s'agira ici d'une action de la communauté internationale sur les déséquilibres d'une économie nationale avant que ceux-ci ne débouchent sur une crise sociale généralisée.

Les conditions socio-économiques se sont considérablement dégradées au Zaïre depuis l'amorce du processus de démocratisation. Au cours des cinq dernières années, les équilibres fondamentaux de l'économie zaïroise ont été totalement rompus. Il en a résulté une crise économique et financière particulièrement aiguë. Cette crise économique s'est accompagnée d'une profonde crise morale qui a conduit à des actes de pillage et de destruction systématiques du tissu économique. Il va sans dire qu'une telle situation économique ne peut conduire à l'éclosion de la démocratie, à cause de ses conséquences néfastes sur les conditions de vie des citoyens.

Il est également évident que le Zaïre ne peut se sortir seul de ce contexte. Certes, le gouvernement actuel a inscrit dans son programme des actions spécifiques qu'il compte entreprendre à très court terme pour freiner quelque peu la dégradation continue des conditions sociales. Cependant, ces actions ainsi que l'ensemble du plan de redressement du gouvernement ne peuvent s'avérer efficaces que s'ils sont appuyés par une coopération renforcée entre le Zaïre et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Or comme on le sait, cette coopération a été suspendue. Et la plupart des partenaires du Zaïre conditionnent sa reprise à des progrès tangibles dans l'avancée démocratique ainsi que dans la gestion économique.

On se trouve là devant une conditionnalité complexe : l'assistance dont mon pays a besoin pour progresser dans la démocratie et la bonne gestion est conditionnée à la réalisation préalable d'un État démocratique et bien géré. Mon pays ne constitue cependant pas un cas isolé. Cette conditionnalité régit de plus en plus les rapports de coopération qu'entretiennent des pays en voie de développement, et singulièrement ceux d'Afrique, avec leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux. Autrement dit, de nombreux pays sont à l'heure actuelle confrontés à un cercle vicieux qui les empêche d'accéder aux ressources de la communauté internationale.

Notre organisation se doit de trouver le moyen de briser ce cercle, car il y va de la survie d'une multitude de citoyens de ce monde, voire de l'humanité tout entière. À ce propos, il importe de noter que la recherche de ce moyen doit sortir des sentiers battus pour emprunter des voies nouvelles imaginatives. Cette recherche devra inventer des solutions nouvelles du genre de celles qui ont permis la reconstruction de l'Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Le troisième mal dont souffre notre monde est une crise de société. En effet, la société humaine est en proie à la résurgence et à la suprématie du droit de la force et de la violence sur la force du droit dans les rapports entre les nations, au mépris de toute règle de bonne conduite. Les deux tiers de l'humanité souffrent de la faim, de maladies endémiques, de la malnutrition, de la sous-alimentation, du chômage, de la sous-information, de l'acculturation, bref du sous-développement intégral. La crise politique et économique influe négativement sur la société.

Le Gouvernement que je conduis est un gouvernement de transition entre un ordre ancien et une république nouvelle en gestation, où le droit de chaque citoyen de penser, de s'exprimer, de s'associer, de circuler librement lui est reconnu; une république nouvelle où la justice est indépendante, où les forces de police et l'armée doivent être au service de la protection du citoyen; une république nouvelle où la presse est libre.

Mon gouvernement entend faire de l'objectif du respect des droits de l'homme au Zaïre une des priorités fondamentales de son action. Il lance de cette tribune un appel à l'expérience enrichissante des branches spécialisées de notre organisation, pour qu'elles l'assistent efficacement dans la concrétisation de sa volonté.

L'installation d'institutions adaptées à cette nouvelle république, qui se veut résolument démocratique, passera par l'organisation prochaine d'élections libres, transparentes et fiables. Mon gouvernement souhaite voir la communauté des Nations Unies accompagner le Zaïre dans cette phase ultime de sa longue marche vers l'État de droit par une assistance à la préparation, à l'organisation et au contrôle du déroulement de ces élections à tous les niveaux.

Avant de terminer mon propos, je voudrais, Monsieur le Président, vous dire toute la satisfaction de la délégation du Zaïre de vous voir présider les assises de cette quarante-neuvième session de notre organisation. Nous savons tous que votre élection est un hommage rendu à votre pays, la Côte d'Ivoire. Mais c'est aussi la reconnaissance par la

communauté internationale de vos qualités d'homme d'État et de diplomate avisé. Nul doute que vos compétences et votre expérience sont un gage de succès de nos travaux. Nos félicitations s'adressent également à tous les membres de votre bureau.

Je m'en voudrais si je n'exprimais pas toute l'appréciation de ma délégation à votre illustre prédécesseur pour la manière dont il a présidé la quarante-huitième session, ainsi que nos vœux de succès et d'encouragement à notre Secrétaire général pour son dévouement et les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour la promotion de la paix et le respect des droits de l'homme.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre un vibrant hommage au peuple sud-africain pour sa maturité politique, qui a permis, avec le concours de la communauté internationale, l'éradication de l'apartheid et l'avènement de la démocratie dans ce pays. Aussi est-ce avec une grande joie et un réel plaisir que je félicite, au nom du Gouvernement et du peuple zairois, la nouvelle république sud-africaine démocratique et multiraciale pour son retour au sein de l'Organisation des Nations Unies.

J'aimerais enfin féliciter les acteurs politiques de l'État d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine, sans oublier tous les médiateurs, pour leur contribution en vue d'un règlement global et définitif du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine.

Pour me résumer, je dirai simplement que je suis venu devant vous porteur de trois messages : le premier est celui de l'interdépendance des nations dans une coopération mutuellement avantageuse et sans exclusive; mon deuxième message est relatif à la priorité que mon gouvernement assigne dans son action à l'établissement rapide d'un Zaïre, État de droit, où les libertés fondamentales ainsi que les droits du citoyen feront désormais la préoccupation des gouvernants; et mon troisième message concerne la mise en oeuvre effective du concept de diplomatie préventive pour la promotion de la paix, et l'éradication de la pauvreté dans le monde.

M. Kengo Wa Dondo, Premier Ministre du Gouvernement de transition de la République du Zaïre, est escorté de la tribune.

Le Président : L'orateur suivant est le Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines, S. E. M. Roberto Romulo.

M. Romulo (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Votre carrière brillante et votre expérience de la vie internationale, alliées à vos très grandes qualités personnelles, sont pour nous la garantie que la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale sera conduite d'une manière avisée et efficace.

Alors que nous approchons du quarante-neuvième anniversaire de l'Organisation, penchons-nous sur les premiers principes qui ont présidé à son existence. Voyons comment nous pouvons appliquer ces principes aux réalités de notre époque et, dans la mesure où la vie humaine le permet, aux 50 prochaines années encore pleines d'incertitude.

M. Biegan (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

Émergeant de l'horreur et des dévastations d'un conflit mondial déchaîné, la communauté internationale a mis au point les Nations Unies comme instrument destiné avant tout à la prévention de conflits et au maintien de la paix. Cette tâche devait se faire si possible par l'encouragement du règlement pacifique des différends par les parties adverses elles-mêmes, ou, si nécessaire, par l'interposition de la force armée par les Nations Unies.

Comme pour toute institution humaine, le bilan des Nations Unies dans ce domaine a été nuancé. Nous remarquons que l'ONU a pu maintenir la paix dans des cas où les parties au conflit et les grandes puissances concernées ont eu recours — ou ont été forcées d'avoir recours — à la communauté internationale pour séparer les forces adverses et leur accorder un répit. C'est ce qui s'est passé à Chypre, en Angola, au Mozambique, au Libéria et dans certaines régions du Moyen-Orient, y compris au Liban.

Lors des récentes années, un succès particulier a été obtenu dans ma propre région lorsqu'au Cambodge, grâce à la résolution de la communauté internationale et des parties cambodgiennes elles-mêmes, les Nations Unies ont non seulement concrétisé la paix, mais également permis la transition vers un régime de paix et de réconciliation nationale.

Les questions de guerre et de paix ont occupé une très grande part de l'attention et des préoccupations des Nations Unies et de la communauté internationale. Néanmoins, nos pères fondateurs ont reconnu dès le début qu'il ne suffit pas de parer les crises et d'intervenir dans des conflits, mais

qu'il faut bien comprendre que les causes de la guerre et de la paix se trouvent dans la condition et l'esprit humains. C'est donc au niveau des causes que l'humanité doit traiter les questions de guerre et de paix.

Alors que nous observons ce demi-siècle, nous remarquons clairement que les succès durables de la communauté internationale ont été obtenus non pas en imposant une force extérieure, mais en s'occupant des préoccupations les plus profondes des nations et des peuples. L'année dernière, deux victoires ont illuminé l'histoire de l'humanité, telles deux comètes, démontrant une nouvelle fois cette réalité essentielle. Ces réussites vinrent précisément de deux régions ayant mobilisé les Nations Unies durant la plus grande part de leur existence : l'Afrique du Sud et le Moyen-Orient.

En Afrique du Sud, la paix et la réconciliation nationales dans un régime démocratique se sont imposées après des décennies de lutte, dirigée par les Nations Unies, contre l'apartheid et au nom de la dignité humaine, de l'égalité raciale, du règne de la majorité et du pluralisme politique. Cela eut lieu après que la plupart des forces politiques dans le pays eurent reconnu ces valeurs universelles comme essentielles à la survie de la nation sud-africaine.

Au Moyen-Orient, la percée décisive réussie par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a ouvert l'espoir de la fin du conflit israélo-arabe. Ceci a été rendu possible grâce à l'insistance tenace de la communauté internationale, en particulier à travers les Nations Unies, sur le droit du peuple palestinien à s'autodéterminer et celui de tous les États de la région à vivre en paix au sein de frontières internationalement reconnues. Si cela a pu finalement avoir lieu c'est parce que les dirigeants d'Israël, ceux de l'OLP et d'autres dirigeants arabes ont reconnu la nature essentielle de ces droits.

Malheureusement, des conflits féroces continuent de ravager la Bosnie-Herzégovine, la Somalie, le Rwanda et d'autres régions vivant la même tragédie, cela en raison surtout du fait que des personnes influentes parmi les divers groupes, tribus et clans ethniques n'ont pas accepté la vérité fondamentale de leur humanité commune.

Depuis longtemps, les Nations Unies affirment que le développement économique — accroissant le revenu d'un pays dans son ensemble — est vital pour la paix et la stabilité dans le monde. L'ONU a certainement raison de souligner ce point essentiel. Dans de nombreux cas, l'extrême pauvreté a mené au désespoir et à un sentiment de révolte ceux qui sont conscients de l'injustice de vivre dans

la pénurie et les privations dans un monde d'abondance et de surconsommation, de ne pas recevoir une compensation adéquate pour l'usage fait par autrui des ressources naturelles et humaines de leur propre pays, et d'être condamnés à une incapacité chronique de se débarrasser d'une dette impayable contractée envers des créanciers étrangers.

Fort heureusement, de nombreux pays en développement — et les Philippines sont fières d'en faire partie — ont pris des décisions politiques délicates et adopté des politiques économiques favorisant une croissance économique dynamique et durable.

Il existe donc un espoir de croissance économique, tout au moins pour ces pays en mesure de bénéficier d'un régime commercial international plus libéral. Néanmoins, le développement économique par lui-même n'est pas suffisant, ainsi que de nombreux pays et l'ONU elle-même l'ont constaté. L'accroissement du revenu global d'un pays n'est pas suffisant en soi. Un produit national brut plus élevé ne signifie pas nécessairement une vie meilleure pour le citoyen. Une économie plus importante ne satisfait pas par elle-même les aspirations individuelles à l'épanouissement.

En fait, la croissance économique ne peut pas être longtemps soutenue à moins que le citoyen et la communauté n'aient un intérêt dans cette croissance et qu'ils ne soient mobilisés et en mesure de jouer un rôle actif dans le processus de développement. La croissance économique n'a pas de sens pour l'individu qui ne jouit pas de ses fruits ou pour la communauté qu'elle désintègre. Le développement ne signifie rien pour des personnes privées de leurs droits et libertés. Une société ne peut se réaliser dans la croissance et le processus de développement est sévèrement entravé si cette société ne tient pas compte comme il se doit de ses groupes vulnérables : les femmes, les enfants, les minorités ethniques, les handicapés, les sans-abri. Le développement ne peut être durable que si un environnement naturel propice est conservé pour les futures générations.

L'attention accordée à l'épanouissement des citoyens en tant qu'êtres humains, à la communauté et à la société ne peut attendre. Elle ne peut attendre que la paix règne partout ou qu'un certain niveau de développement soit atteint. La paix, le développement et la qualité de la société et la vie humaine doivent aller de l'avant simultanément.

Aux Philippines, où nous avons dû apprendre cette dure leçon, nous l'appliquons maintenant avec sincérité. Nous avons réalisé la paix et la réconciliation nationale grâce à un processus de paix prévoyant des discussions sincères avec des éléments dissidents et leur accordant une

large amnistie. Nous avons accordé un degré substantiel d'autonomie et de pouvoir à nos minorités ethniques, en particulier aux Musulmans. Nous avons dévolu une autorité, des responsabilités et des ressources appréciables aux gouvernements et communautés au niveau local, et nous avons rétabli le système du pluralisme politique, grâce auquel les personnes et leurs groupes peuvent faire part de leurs doléances et défendre leurs intérêts de façon pacifique et ordonnée.

Dans le même temps, nous avons poursuivi un programme réfléchi de développement économique par le biais de la libéralisation des règles commerciales, bancaires et financières et en matière d'investissements ainsi que par celui de la privatisation des entreprises d'État. Nous avons mis en place des facilités en matière d'infrastructures et accordé des stimulants attractifs pour les investisseurs nationaux et étrangers. Tous ces éléments ainsi que le rétablissement de la stabilité politique nous ont remis sur la voie de la reprise économique et de la croissance autonome.

En même temps, nous avons adopté un programme social procédant d'un vaste consensus national. Conformément à ce programme, nous nous efforçons d'améliorer la qualité de vie de nos populations, non seulement parce que cette amélioration est pour elles un droit intrinsèque et que l'objectif ultime du développement est pour nous le bien-être de l'individu et de la communauté, mais aussi parce que nous savons, d'une part, que le meilleur moyen d'encourager le développement économique est d'y faire participer la population, et d'autre part que la population est la ressource la plus vitale de l'économie.

Nous protégeons jalousement les droits fondamentaux et les libertés individuelles des Philippins. Une partie de ces efforts découle de l'importance que nous donnons à l'éducation de tous en matière de droits de l'homme pour tous, y compris dans les forces armées et la police — mission que nous dicte une disposition unique de notre constitution.

Nous donnons de plus en plus de pouvoir au peuple et à ses communautés, en particulier aux groupes les plus vulnérables. Nous avons consacré attention et ressources aux problèmes des femmes, y compris les travailleuses, et à ceux des enfants, notamment les enfants des populations pauvres. Nous nous sommes employés à défendre les droits et la culture de nos minorités ethniques. Nous avons consacré d'importantes ressources à la santé et à l'éducation pour l'avancement de notre population qui est notre plus précieux avoir.

Les Philippines pensent que cette manière équilibrée et simultanée d'envisager la paix, le développement et la qualité de vie des citoyens doit être appliquée à la communauté internationale et au sein des nations, dans la famille de l'homme comme dans les sociétés nationales.

L'expansion de l'économie mondiale est certes importante pour la paix dans le monde et le progrès des nations, mais cela ne suffit pas. Chaque pays doit s'y intéresser et en tirer profit.

Cela même ne suffit pas non plus. La communauté internationale ne doit pas limiter son aide aux nations. Elle doit attacher une plus grande attention aux gens et respecter l'égalité intrinsèque de tous les êtres humains, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur race, de leur religion, de leur langue, de leur culture ou de leur nationalité.

Nous devons nous souvenir que les conflits n'ont pas tous à leur origine des problèmes de territoire ou de ressources. Nous ne savons que trop bien qu'ils puisent aussi leurs racines — de plus en plus, semble-t-il — dans l'intolérance à l'égard des croyances et de la culture d'autrui et dans le traitement inhumain infligé aux gens venus d'autres terres.

L'humanité a fait des progrès en comprenant que certains facteurs transcendent les frontières nationales, qu'ils relèvent du patrimoine commun, du souci commun et de la responsabilité commune de toutes les nations et de l'ensemble de l'humanité. Parmi eux, se trouvent l'environnement, les océans et leurs ressources.

Il est un autre facteur qui transcende les frontières nationales, qui confère une responsabilité générale, qui est infiniment plus précieux que l'environnement ou les océans. Je veux parler des groupes humains les plus vulnérables au monde : les travailleurs migrants, les réfugiés, les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les femmes de la planète avec leurs problèmes spécifiques.

La migration transnationale des travailleurs est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur dans la vie internationale contemporaine. Elle est la conséquence de l'offre et de la demande de travailleurs à la recherche d'un équilibre. Toutefois, les travailleurs migrants ne sont pas simplement un bien qui sert d'échange sur le marché international. Ils ont la même dignité et les mêmes droits que chacun d'entre nous ici dans cette salle. En outre, leur contribution à l'économie et à la société des pays dans lesquels ils vivent et travaillent est vitale.

Et pourtant, nombreux sont les pays — y compris parmi les pays en développement — qui traitent les travailleurs migrants comme des êtres inférieurs. Au mieux, ces travailleurs ne sont pas protégés par les lois régissant le travail et l'emploi. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, ne peut permettre que ces membres vulnérables et précieux de la famille humaine continuent d'être maltraités.

Nous prions instamment les États Membres de ratifier ou d'adhérer à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, pour exprimer leur solidarité avec les travailleurs migrants et leurs familles.

Le Secrétaire général devrait former un groupe chargé de faire, à la prochaine session de l'Assemblée générale, des recommandations sur la manière de mieux coordonner les différents efforts faits par les Nations Unies en faveur des travailleurs migrants. Je lance un appel au Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme afin qu'il fasse des droits des travailleurs migrants l'une de ses priorités.

Je réitère l'appel en faveur d'une conférence mondiale sur les migrations internationales et le développement, qu'ont appuyé de nombreuses délégations à la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue récemment au Caire.

De par le monde, les catastrophes naturelles ou anthropiques ont entraîné des courants massifs de réfugiés. S'il faut absolument distinguer entre réfugiés et migrants économiques, les réfugiés authentiques doivent se voir accorder toute la protection qu'exigent les conventions internationales.

De par leur statut même, les enfants doivent pouvoir compter sur la protection et l'aide de l'humanité. C'est particulièrement le cas des enfants des rues, des enfants poussés à la toxicomanie, des enfants réfugiés et des enfants vivant dans des zones de conflit armé ou de catastrophes naturelles. Les sociétés nationales et la communauté internationale doivent veiller à ce que ces enfants reçoivent une alimentation, des soins médicaux, un logement et une éducation adéquats. Il sera peut-être nécessaire d'élaborer une convention relative à la vente des enfants ainsi qu'à la prostitution et à la pornographie dont ils sont victimes et au commerce abominable auquel donne lieu leurs organes.

Les droits, l'éducation et l'émancipation des femmes dans le monde sont particulièrement importants pour l'ONU

et pour le monde, car ils sont au nombre des préoccupations les plus vitales de l'humanité — la santé et l'éducation des enfants, le progrès de l'économie, la protection de l'environnement et la gestion de la population nationale et mondiale.

Les Philippines attendent avec intérêt la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Nous réclamons un programme d'action et des mesures de protection et de promotion des droits des femmes, en particulier des femmes se trouvant dans une situation très vulnérable, comme les travailleuses migrantes, les réfugiées, et les femmes appartenant à des minorités. Nous appelons également le neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à prendre des mesures pour que la violence à l'égard des femmes, et notamment à l'égard des travailleuses migrantes et des victimes du trafic des femmes, soit considérée comme un crime.

La question fondamentale des droits de l'homme, la question du respect de tous les peuples et de leurs droits, la question de l'égalité inhérente des êtres humains sous-tendent la nécessité de veiller au bien-être des groupes vulnérables. L'ONU a adopté d'innombrables instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Philippines sont parties à 21 de ces instruments.

L'Organisation des Nations Unies doit renouveler l'engagement qu'elle a pris de se conformer à ces pactes solennels, en respectant dans tous les cas la souveraineté des nations. Le concept d'égalité et de droits inhérents de la personne humaine étant présent dans l'esprit de peuples, les efforts des Nations Unies à cet égard doivent porter avant tout sur l'éducation car, ainsi que le proclame notre constitution, l'enseignement des droits de l'homme est lui-même un droit de l'homme.

Notre délégation réaffirme son plein appui à une proposition présentée l'an dernier en vue de proclamer une décennie des Nations Unies sur l'éducation en matière de droits de l'homme. En même temps, le mécanisme des droits de l'homme des Nations Unies doit être consolidé, notamment le nouveau bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme et le Centre des droits de l'homme.

Même si nous axons à nouveau nos préoccupations sur les besoins fondamentaux de l'homme, nous ne devons pas perdre de vue l'importance constante, voire croissante, du maintien de la paix dans le mandat des Nations Unies. Nous devons, cependant, nous assurer que la fonction de maintien de la paix ne puisse détourner des ressources du développement économique et social, qu'elle ne puisse être utilisée

par les grandes puissances aux seules fins de servir leurs ordres du jour respectifs, et qu'elle soit exercée de manière transparente et démocratique.

Les Philippines sont pleinement en faveur d'une approche de la paix et de la sécurité internationales basée sur les relations amicales entre peuples ayant des contextes politiques, culturels, ethniques et religieux différents, comme sur le respect du droit international et le règlement pacifique de différends. Nous pensons que le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne devrait pas reposer essentiellement sur le recours ou la menace de recours à des sanctions, sur la force armée, ou d'autres mesures coercitives. Et les opérations de maintien de la paix, si importantes soient-elles, ne devraient pas remplacer le règlement politique des différends.

À ce titre, et du fait du nombre et de la complexité croissants des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous à l'ONU, devons convenir d'un ensemble de principes directeurs pour la mise en place et la conduite de telles opérations. Ces principes directeurs non seulement contribueraient à l'efficacité des opérations de maintien de la paix, mais élargiraient également la base de leur appui actif. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité collective. L'Organisation des Nations Unies doit assurer la nature internationale de toutes les opérations de maintien de la paix si elle veut préserver leur crédibilité.

C'est dans cet esprit que nous abordons la question actuelle de la réforme du Conseil de sécurité. Il est ironique de voir qu'alors que ces dernières années nous assistons à la propagation rapide de la démocratie au sein des nations et à l'élargissement de la composition de l'Organisation, le Conseil de sécurité demeure non représentatif par sa taille et la distribution géographique de ses membres, et non démocratique dans ses processus de prises de décisions et ses méthodes de travail.

À l'évidence, pour que la composition et les méthodes du Conseil de sécurité reflètent les réalités du pouvoir politique et économique, nous devons redresser l'équilibre dans sa composition et augmenter la participation des membres en général et des autres organes des Nations Unies dans le processus de prise de décisions, si nous voulons qu'il soit plus efficace et plus responsable. Cela exige un élargissement du nombre des membres du Conseil et une réforme de ses méthodes et procédures.

Plus précisément, nous pensons que le nombre de membres du Conseil doit être plus équilibré sur le plan de

la répartition géographique et de la représentation accrue des pays en développement. En même temps, le Conseil de sécurité doit améliorer la transparence de ses méthodes de travail et de son processus de prise de décisions, qui, de ce fait, renforcerait ses relations de travail avec l'ensemble des Membres et les autres organes principaux des Nations Unies, en particulier, l'Assemblée générale. Nous espérons que des mesures rapides seront prises dans ce sens par le groupe de travail de l'Assemblée générale traitant de l'élargissement du Conseil de sécurité et de questions connexes.

L'Assemblée générale, pour sa part, doit se revitaliser si l'on veut qu'elle remplisse ses fonctions et s'acquitte de ses responsabilités au titre de la Charte, y compris celles relevant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à l'égard duquel elle doit affirmer son rôle en tant qu'unique organe principal dont la composition est universelle. Ces deux dernières années, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions à cette fin. Commençons à en mettre en oeuvre les dispositions principales.

La revitalisation de l'Organisation des Nations Unies est indispensable vu les nouvelles circonstances et les défis du monde dynamique d'aujourd'hui. Faisons au moins de notre mieux pour défendre et consolider le principe d'universalité de notre organisation.

C'est sous l'angle de la revitalisation des Nations Unies que la gestion efficace de l'Organisation revêt une énorme importance. La délégation des Philippines se félicite de la création par l'Assemblée générale du Bureau des services de contrôle interne. Nous suggérons, toutefois, que l'Assemblée envisage la mise en place éventuelle d'un groupe consultatif indépendant pour superviser les travaux et recevoir les rapports du Bureau. Cela permettra d'effectuer les vérifications et les bilans si nécessaires dans une grande organisation telle que des Nations Unies.

Alors que le cinquantième anniversaire de l'Organisation approche, nous devons nous assurer que l'équilibre soit maintenu entre ses principales préoccupations : le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du progrès économique et la promotion du développement social.

Parce que nous avons nettement privilégié les deux premières préoccupations des Nations Unies, je suggère que nous consacrons notre attention et nos efforts à la troisième de celles-ci : la composante sociale des besoins humains de la communauté et de la personne humaine.

Alors que nous approchons de ce jalon dans l'histoire de l'Organisation, il convient d'axer les travaux des Nations Unies sur l'être humain et la société, dont l'intérêt et le bien-être sont, après tout, la raison d'être ultime de l'existence de l'Organisation des Nations Unies et l'objectif final de son oeuvre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, M. Rashid Abdullah Al-Noaimi.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, c'est un plaisir pour moi que de présenter au Président nos félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. C'est là une claire reconnaissance par la communauté internationale de sa sagesse, de ses talents de diplomate, et un signe d'estime pour son pays, la Côte d'Ivoire. Nous voudrions aussi rendre hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, pour ses efforts et la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la dernière session. À cet égard, nous rendons également hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts visant à améliorer les travaux de l'Organisation et son efficacité afin qu'elle puisse faire face aux défis et aux changements du monde actuel.

Je suis heureux, à cette occasion, de saluer le retour de l'Afrique du Sud au sein de la communauté internationale. Nous sommes pleinement convaincus que par son retour, elle contribuera effectivement à rehausser les travaux de l'Organisation.

La fin de la guerre froide a créé un nouveau climat dans les relations internationales, à mesure qu'émergent des perspectives prometteuses de résultats tangibles dans la recherche de solutions à de nombreux problèmes internationaux. Cette évolution encourageante de la situation offre des possibilités sans précédent de coopération internationale en vue de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement durable. Nous devons, en même temps, faire le point des nouvelles réalités qui ont émergé dernièrement sur la scène internationale.

Dans un certain nombre de régions, l'escalade des guerres nationales et des conflits régionaux pose une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales, ce qui entraîne l'instabilité économique et sociale et entrave le développement. De nouvelles formes de racisme, de nationalisme et de fanatisme sont apparues et des actes de violence et de terrorisme, sous toutes les formes, sont

commis. Tous ces facteurs et tous ces événements empêchent l'édification d'un monde meilleur de paix, de coexistence, de tolérance et de prospérité auquel aspire l'humanité tout entière.

Cela indique clairement que le rôle de l'ONU, dans des domaines tels que le règlement de conflits, la consolidation de la paix et la prévention de conflits régionaux, n'est pas facile. Compte tenu de la complexité des problèmes du monde d'aujourd'hui qui ne sont pas les mêmes que ceux du monde d'hier, nous devons intensifier nos efforts pour appuyer l'«Agenda pour la paix» proposé par le Secrétaire général et le traduire en réalité concrète. Je songe en particulier aux propositions concernant le renforcement de la coopération, du partenariat et de la coordination entre les organisations régionales et l'ONU, conformément aux dispositions de la Charte et aux règles et normes du droit international. J'évoquerai en particulier les organisations associées à notre région, telles que le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, qui possèdent une vaste connaissance des affaires de la région et de la nature de ses problèmes.

Dans la conjoncture internationale actuelle, il importe d'examiner la question de la restructuration de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, conformément à la Charte afin que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils puissent répondre et s'adapter à la nature de la situation mondiale actuelle. Les responsabilités du Conseil de sécurité ont augmenté considérablement ces toutes dernières années. Voilà pourquoi il faut assurer une participation accrue de tous les États Membres, compte tenu qu'une répartition géographique et régionale équitable et juste contribuerait au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

L'évolution des situations régionales et internationales ces dernières années ont mis clairement en relief qu'on ne peut parvenir à des solutions radicales aux différends régionaux que par des moyens pacifiques, par le dialogue et la négociation entre pays conformément à la Charte des Nations Unies et aux règles et normes du droit international. C'est ainsi que la politique des Émirats arabes unis se fonde sur le respect intégral et mutuel de la souveraineté et de l'indépendance des États ainsi que des principes de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, les relations de bon voisinage et la coexistence pacifique.

Aussi, avons-nous, toutes ces dernières années, formulé le désir sincère de mener des négociations directes avec le

Gouvernement iranien en vue de rétablir notre pleine souveraineté sur nos trois îles, à savoir la Petite Tomb, la Grande Tomb et Abou-Moussa, qui sont militairement occupées par l'Iran depuis 1971, un acte que nous estimons illégal et contraire à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international.

En de nombreuses occasions, mon pays a déclaré, depuis cette tribune, qu'il était pleinement disposé à régler ce différend par les moyens pacifiques. À cette fin, il a proposé d'engager des négociations réfléchies et directes pour mettre fin à l'occupation iranienne des trois îles. Notre position découle non seulement de la nature des relations traditionnelles et historiques entre les deux pays et des tendances internationales actuelles en ce qui concerne le règlement de questions de paix et de sécurité, mais également de notre adhésion aux principes et aux dispositions de la charta islamique aux règles de la Charte et du droit international.

Étant donné que l'Iran n'a pas répondu à tous ces efforts et initiatives sur la question des trois îles des Émirats, le Gouvernement de mon pays s'est déclaré pleinement disposé à en référer à la Cour internationale de Justice, qui est l'organe judiciaire compétent pour régler les différends entre États. Mon pays s'engage à accepter tout ce qui découlera du jugement rendu par la Cour internationale, car il serait fondé sur des arguments et des documents juridiques.

Cette initiative a été appuyée par nos frères arabes du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que par les autres pays arabes et les pays amis. Nous espérons que la communauté internationale appuiera cette initiative pacifique, qui est fondée sur la légalité internationale.

De même, les Émirats arabes unis espèrent que la République islamique d'Iran partagera ce voeu sincère et répondra à notre initiative réfléchie, d'autant que le Gouvernement iranien a déjà eu recours à la Cour internationale à propos d'autres différends et a accepté ses jugements, qui avaient été rendus en faveur de l'Iran. Nous sommes persuadés que cette initiative contribuera à faire régner une atmosphère de stabilité et de sécurité dans la région et à renforcer la coexistence pacifique et le respect mutuel parmi les États de la région et, partant, à leur permettre d'orienter leur énergie et leurs ressources vers le développement économique et social, qui, après tant d'années de guerre et de conflits armés, est gravement compromis.

Près de quatre années se sont écoulées depuis la libération de l'État frère du Koweït, et le régime iraquien

continue toujours de ne respecter que certaines dispositions des résolutions pertinentes de la légalité internationale, faisant fi des graves conséquences que cela peut entraîner. En outre, il adopte des tactiques d'attribution et de tergiversations au lieu de coopérer en libérant des centaines de détenus et de prisonniers koweïtiens et ressortissants d'autres pays.

Certes, nous, aux Émirats arabes unis, avec nos pays frères membres du Conseil de coopération du Golfe, affirmons la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Cependant, nous estimons que les résolutions adoptées par la communauté internationale sont exécutoires et obligatoires. Par conséquent, nous exigeons du régime iraquien qu'il respecte ses obligations juridiques et politiques, telles qu'elles sont stipulées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant son agression contre le Koweït, notamment la résolution 687 (1991) concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït et la résolution 833 (1993), qui décide de la démarcation des frontières internationales entre le Koweït et l'Iraq conformément aux dispositions énoncées au Chapitre VII de la Charte. Faute de quoi, il ne saurait y avoir de climat positif propice à la paix et à la sécurité dans la région.

Le dividende de paix, produit du climat de coopération internationale ayant fait suite à la guerre froide, est de plus en plus parvenu à déterminer les caractéristiques et les paramètres d'un nouvel ordre mondial fondé sur la coopération régionale, pour le succès duquel la paix est considérée comme une condition préalable indispensable. Sur cette base, les Émirats arabes unis ont été un des pays à se féliciter de la tenue de la Conférence de paix de Madrid et des négociations bilatérales. C'est également pour cette raison que mon pays a participé aux négociations multilatérales.

Si nous avons estimé que la Déclaration de principes et, par suite, des accords conclus concernant les Palestiniens et les Jordaniens représentaient les premières véritables mesures de détente dans le conflit arabo-israélien et dans la question de Palestine reposant sur la légalité internationale telle qu'elle s'incarne dans les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité sur le retrait israélien de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif, le Golan syrien et le sud du Liban, nous affirmons parallèlement la nécessité d'obtenir des résultats positifs concernant les questions syrienne et libanaise qui soient fondés sur ces résolutions ainsi que sur les principes et prémisses convenus à la Conférence de paix

de Madrid, dont le principe d'échange de terre contre la paix.

Mon pays, qui place ses espoirs dans le succès de la conférence de réconciliation nationale en Somalie sur la base de la Déclaration de Nairobi, continue d'être préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire et par les entraves à la distribution des secours d'urgence à la population souffrante de ce pays frère. Nous n'avons pas hésité à accorder une aide humanitaire en sus de notre participation à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II).

Nous sommes d'avis que les efforts de secours internationaux ne peuvent connaître de succès en raison de l'aggravation de la situation intérieure. C'est donc aux dirigeants somalis eux-mêmes qu'incombe, en premier, la responsabilité de formuler une réponse sérieuse aux efforts de médiation en faveur d'un règlement politique et de la réconciliation nationale, sans lesquels leur pays ne pourra être sauvé, sa reconstruction ne se réalisera pas et le relèvement de sa population ne se fera pas, afin d'ouvrir la voie au retour de la Somalie en tant que membre actif de la communauté internationale.

Mon pays est profondément préoccupé par la situation en Bosnie-Herzégovine, notamment à la lumière de la violation constante de sa souveraineté et des droits de l'homme de sa population, et surtout des Musulmans. Les faits continuent à montrer que les forces serbes de Bosnie et leurs partisans n'ont pas le moindre restreint leurs actes d'agression ni leurs autres crimes d'épuration ethnique et de génocide. Au contraire, ils n'ont reculé devant rien pour défier la volonté internationale et ont même attaqué le personnel de l'ONU. Ces actes serbes visent la réalisation de gains régionaux expansionnistes qui enfreindraient la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine.

Bien que les Émirats arabes unis aient continué d'enjoindre la communauté internationale, depuis l'éruption de cette crise, à prendre des mesures sérieuses qui pourraient rétablir la dignité, la sécurité et la stabilité de ce pays, nous sommes pourtant obligés, après 30 mois, de relancer notre appel dans les termes les plus fermes possibles à la communauté internationale, et particulièrement au Conseil de sécurité pour qu'il reconsidère sa ligne de conduite dans le traitement de la question de la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil doit à nouveau prendre des mesures plus fermes contre l'agresseur serbe, conformément à l'Article 42 du Chapitre VII de la Charte, afin de parvenir à un règlement négocié juste.

En même temps, nous réitérons notre appel précédent en faveur de la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République de Bosnie-Herzégovine en vertu de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité, afin que la population de ce pays soit en mesure de se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte.

Compte tenu de l'évolution rapide des événements dans les relations internationales qui s'est produite à la fin de la guerre froide, la situation internationale exige un règlement rapide des problèmes découlant de ladite guerre froide. Cela ne deviendra une réalité qu'au moyen d'une orientation générale en faveur du désarmement sous toutes ses formes, qui couvrirait tant les armes nucléaires que les armes de destruction massive. Ainsi, nous attendons avec intérêt la Conférence de réexamen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995, dans l'espoir que cette conférence élabore des mesures d'édification de la confiance aux plans régional et international qui aboutiraient à la création de zones exemptes d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, notamment dans la région du Moyen-Orient, qui est la proie de conflits depuis longtemps.

Malgré les progrès enregistrés dans les négociations de paix arabo-israéliennes, nous sommes profondément inquiets de la détention par Israël d'une énorme capacité nucléaire, qui constitue une menace permanente grave pour la sécurité des pays et des peuples de la région, empêche l'atteinte des objectifs globaux de ces négociations et constitue un danger pour la paix internationale.

Si les questions sociales sont maintenant à l'avant-plan des relations internationales, les questions économiques et de développement qui affectent les pays en développement sont de plus en plus marginalisées, et les disparités économiques entre les pays en développement et les pays développés continuent de s'accroître en raison des mesures prises par ces derniers. Les exportations des pays en développement sont toujours entravées par des mesures protectionnistes et leurs efforts de développement sont menacés par le fardeau de l'endettement extérieur, les flux financiers négatifs, la diminution constante des prix des produits de base, qui constituent la principale source de revenu national pour la plupart des pays en développement, ainsi que par la détérioration générale de leurs propres termes financiers et de l'échange.

La persistance de ces problèmes et l'absence de solution susciteront des tensions politiques et sociales, qui auront à leur tour une incidence négative sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

La nature de ces problèmes exige que nous reconsidérons de deux façons la structure des relations sociales et économiques internationales actuelles. La première comprend la mise au point de nouvelles mesures et de nouveaux mécanismes de coopération entre les pays du Nord et du Sud, et la deuxième consiste à définir une stratégie d'intégration économique qui traite des éléments du déficit de développement chez les pays du Sud d'une manière assurant la concrétisation d'améliorations socio-économiques dans un contexte de développement durable et qui apaise les inquiétudes des pays du Sud au sujet de la mise en oeuvre de leurs plans de développement à court et à moyen terme.

L'intégration économique internationale est devenue une réalité tangible qui doit être prise en compte. Une telle notion a récemment été reconnue par suite de l'accord donné par une majorité de pays, le 15 avril 1994 à Marrakech, au Maroc frère, pour la création de l'Organisation mondiale du commerce. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un événement historique qui donne un nouvel élan à

l'économie mondiale. Nous espérons que la mise sur pied de cette nouvelle organisation constituera une première étape positive qui améliorera et renforcera les possibilités de relations économiques, financières et commerciales internationales fondées sur la justice, l'égalité et l'équité, en vue de combler l'écart entre les pays développés et les pays en développement.

L'esprit de tolérance et d'adhésion à des valeurs culturelles et humanitaires nobles, aux principes et objectifs de la Charte et aux règles du droit international doit être notre point de référence qui guide nos pas vers l'avenir auquel nous aspirons. Par conséquent, nous appelons les États Membres à tirer parti du cinquantième anniversaire de l'ONU et à en faire une occasion historique de procéder à un réexamen d'ensemble et d'inaugurer un avenir florissant, où règnent la stabilité, la sécurité et la coexistence pour tous les peuples et tous les pays du monde.

La séance est levée à 13 h 20.